

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC  
PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XIV

MONTREAL, AOUT 1895

No 4

## SOMMAIRE.

**ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS :** Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc—Diplômes octroyés par l'Ecole Normale Jacques-Cartier.—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :** La vigilance et la correction—Des petits profits à l'école primaire—La théorie dans l'enseignement de l'arithmétique—Arithmétique : *Discussion des principes, etc*—Exercices de calcul—Leçon de chose : *Qu'est-ce que l'air ?*—Grammaire : *Noms ayant deux genres*—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Composition : *L'hirondelle, etc*—Exercices de mémoire et de récitation.—**LECTURE POUR TOUS :** Ecole Normale Jacques-Cartier—Origine du mot *Canaan*—Géographie : *Les Antilles espagnoles, etc*—Hygiène : *Conseils divers—Variétés—Antiquité de l'usage du pain bénit—Pensées diverses.*—**BIBLIOGRAPHIE :** Publications reçues.—**CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.**

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 juin dernier (1895), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, tout le territoire formant la municipalité rurale du village de Saint-Zotique, tel que décrit dans la proclamation du 9 novembre 1853, et aussi les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, du cadastre de la dite paroisse Saint-Zotique, et d'ériger les dits lots et le dit village en municipalité scolaire, sous le nom de "village du Coteau Landing," dans le comté de Soulanges.

Cette érection devant prendre effet que le 1er juillet, (1895). — *Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en

date du 27 juin dernier (1895), de détacher de la municipalité de l'Ancienne-Lorette, comté de Québec, le territoire suivant, savoir : borné à l'ouest par la ligne seigneuriale qui sépare les seigneuries Gaudarville et Saint-Gabriel; au nord par les numéros du cadastre 277 et 265, de là allant au sud et se dirigeant vers l'est par le No 262 et la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, à l'est par le No 237, de là allant vers l'ouest et borné par les Nos 103 et 98, de là se dirigeant vers le sud et aboutissant aux Nos 104, 107, 108 et 113, formant une équerre se dirigeant vers le sud et aboutissant aux Nos 114 et 115, de là se continuant vers le sud, borné par les Nos 115 et 35, borné au sud par la paroisse de Sainte-Foye, dans le dit comté de Québec, et de l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "village de l'Ancienne-Lorette."

Cette érection devant prendre effet que le premier juillet (1895). — *Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier (1895), d'amender l'ordre en conseil No 599, du 0 décembre 1890, érigeant la municipalité scolaire de Dunany, comté d'Argenteuil, en insérant, autant que possible, les numéros du cadastre au lieu des numéros par lot et rang donnés dans le dit ordre en conseil, et aussi de changer les limites des municipalités de Sainte-Jérusalem et Dunany, comme suit :

Lots 1, 2, 3, 4, 5 et la moitié est du lot 6, du premier rang de Wentworth.

Lots 974 et 977, tous deux inclusivement, et 1020 à 1030, tous deux inclusivement, des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham.

Lots 1857 à 1877, tous deux inclusivement, lots 1879 à 1885, tous deux inclusivement, et lots 1889 à 1894, tous deux inclusivement, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jérusalem. Les susdits lots devant être substitués aux lots mentionnés dans l'ordre en conseil No 599.

De détacher les lots 1857, 1858, 1859, 1860, 1886, 1886a, 1887, et 1888, de la municipalité

scolaire de Dunany, et les annexer à la municipalité de la paroisse de Sainte-Jérusalem, comté d'Argenteuil, pour les fins scolaires.

La dite annexion devant prendre effet le 1er de juillet 1895.—*Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 juin (1895), de détacher de la municipalité de Saint-Damien-de-Stanbridge, comté de Missisquoi, le lot No 2086, dans le Ve rang du canton de Stanbridge, et de l'annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Amand-Ouest," dans le même comté.—*Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 juin dernier (1895), de détacher, la moitié est et le quart nord-ouest du lot quatorze, dans le cinquième rang, le lot quatorze, dans le sixième rang, et la moitié est du lot quatorze, dans le septième rang du canton de Stanbridge, de la municipalité scolaire de la ville de Bedford, comté de Missisquoi, et de les annexer à la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, même comté, pour fins scolaires.

Ce changement affectera les protestants seulement.—*Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier (1895), de nommer le révérend W.-I. Shaw, LL.D., membre du bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.—*Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 juin dernier (1895), en municipalité scolaire le canton de Montcalm, comté d'Argenteuil, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 10 janvier 1857, sous le nom de municipalité scolaire de "Montcalm."

Cette érection devant prendre effet le 1er juillet 1895.—*Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier (1895), de détacher de la municipalité de Saint-François-de-Sales, comté du Lac Saint-Jean, le territoire, connu

sous le nom de "Saint-Thomas d'Aquin," et de l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Thomas-d'Aquin avec les limites qui lui sont assignées pour les fins municipales.

Cette érection devant prendre effet le 1er juillet 1895.—*Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier (1895), de détacher de la municipalité de "Marston-Sud", comté de Compton, les lots suivants, savoir :

Rang 7.—2 à 14 inclusivement.

" 8.—2 à 16 "

" 9.—2 à 23 inclusivement moins  $\frac{1}{2}$  est des lots Nos 22 et 23.

" 10.—2 à 24 inclusivement moins  $\frac{1}{2}$  ouest lots Nos 23 et 24.

" 11.—2 à 21 inclusivement.

" 12.—1 à 14 "

" 13.—1 à 14 "

et d'en former une municipalité scolaire sous le nom de "Val-Racine", dans le comté de Compton.

Cette érection devant prendre effet le 1er juillet 1895.—*Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 juin dernier (1866), d'ériger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Saint-Théophile, comté de Champlain, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 25 mars dernier 1895.

Cette érection devant prendre effet le 1er juillet 1895.—*Gazette officielle*, 6 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier, 1895, de détacher de la municipalité de Saint-Félicien, comté du Lac Saint-Jean, les lots Nos 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49, des rangs V, VI et VII, du canton Demeules, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de la "Rivière-au-Doré," dans le même comté.

Cette annexion devant prendre effet le premier juillet 1895.—*Gazette officielle*, 13 juillet dernier.

#### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

#### AVIS

Est par la présent donné qu'il y aura une assemblée des examinateurs nommés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction

publique pour l'examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles, à l'École normale Laval, à Québec, mercredi, le vingt-huitième jour d'août prochain (1895), à neuf heures du matin. Toute personne qui désire se présenter à cet examen, devra envoyer, d'ici au vingtième jour d'août prochain, à M. Paul de Cazes, secrétaire du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, une requête à cet effet, la somme de six piastres, ainsi que tous les documents exigés par le règlement adopté par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sanctionné par arrêté en conseil du 17 juillet 1888.

PAUL DE CAZES,  
Secrétaire.

Québec, 11 juillet 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

1<sup>o</sup> Détacher de la municipalité de Saint-Canut No 1, comté des Deux-Montagnes, les lots du cadastre Nos 145, 146, 147, 148, 149 et 150, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Sainte-Monique, même comté.—*Gazette officielle*, 13 juillet dernier.

2<sup>o</sup> Détacher de la municipalité de Sainte-Monique, comté des Deux-Montagnes, les lots suivants du cadastre, savoir :  $\frac{1}{2}$  du lot No 260, ainsi que les lots Nos 261, 262 et 263, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Canut No 1, même comté.—*Gazette officielle*, 13 juillet dernier.

3<sup>o</sup> Détacher de la municipalité de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes, les lots du cadastre Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Canut No 1, dans le même comté,

Ces annexions ne devant prendre effet que le 1<sup>er</sup> juillet 1896.—*Gazette officielle*, 13 juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire d'Hoche-laga, dans le comté du même nom, le territoire suivant, savoir : borné par la rue Sherbrooke, côté sud, le centre de la rue Ierville, le centre de la rue du Havre, depuis la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Notre-Dame, et la ligne nord-est du lot No 164 du cadastre du ci-devant village d'Hoche-laga, et l'annexer pour les fins scolaires, à la cité de Montréal. Cette annexion n'affectera que les catholiques seulement.

L'avis publié dans la *Gazette officielle* des 9 et 16 mars dernier (1895), est nul.

Cette annexion ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1896)—*Gazette officielle*, 13 juillet dernier.

Diplômes octroyés par l'École Normale Jacques-Cartier.

Session 1894-95.

ÉCOLE ACADÉMIQUE : MM. Joseph-Isaïe Bélanger, Joseph Denis, Joseph-Dolphis-Richard Charron, Joseph Lamberge, Léotable Dubuc, Joseph-Alexandre-Oscar Lanctôt.

ÉCOLE MODÈLE : MM. Louis-Joseph-Nérée Lévesque, Désiré Brochu, Albert Baulne, Alphonse Duranceau, Alexandre Aubin, Arthur Lefebvre, Auguste Martin, Pierre-Stuart Dupuis;—2<sup>de</sup> classe : MM. William O'Donoughue, Dosithée Lécuyer, Napoléon Labrosse, Antonio Dantona.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : MM. Joseph-Dolphis-Richard Charron, Guisophe Léonard, Edouard Marchand, Joseph-Antoine Morin, Albert Massé.

H.-A.-J.-B. VERREAU, *Ptre.*,  
*Principal de l'École Normale Jacques-Cartier.*

Montréal, 5 juillet 1895.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

La Vigilance et la Correction.

La vigilance que les parents doivent exercer sur leurs enfants consiste à les éloigner du mal et à les diriger vers le bien. Pour être efficace, il faut qu'elle soit continuelle. "Car c'est pendant le sommeil, dit l'Évangile, que l'ennemi sème la zizanie dans le champ du père de famille (Matth. XIII, 25)." Les parents doivent toujours surveiller la conduite, les fréquentations, les relations, les liaisons et les inclinations de leurs enfants; les détourner des sociétés et des compagnies dangereuses; les prémunir contre la lecture des mauvais livres; et voir à ce qu'ils ne manquent pas à leurs devoirs religieux.

Mais il ne suffit pas qu'ils aient continuellement les yeux ouverts sur eux, il est encore nécessaire qu'ils les corrigent de leurs penchants mauvais.

La correction n'est pas moins indispensable que la vigilance ; la vigilance est même inutile sans la correction. Que servirait en effet aux parents de remarquer les défauts de leurs enfants, s'ils ne songeaient pas à les réprimer ? C'est donc aussi pour eux une obligation rigoureuse de les réprimander au besoin ; et, si les réprimandes ne suffisent pas, ils doivent recourir à une correction douce et ferme. Mais il faut que ce soit correction toute chrétienne, ainsi que le recommande saint Paul.

"Élevez," dit-il "élevez vos enfants dans la discipline et la correction du Seigneur (Eph. v. 4)." Pour s'exciter à ne manquer jamais à ce devoir important, que les parents ne cessent de se rappeler ces maximes que leur enseigne le Saint-Esprit : "N'épargnez point la correction à l'enfant ; car si vous le frappez de la verge, vous délivrez son âme de l'enfer ; car la verge et la correction procurent la sagesse (Prov. xxii, 15)."

A la correction les parents doivent ajouter de sages conseils. C'est à eux surtout qu'il appartient de guider leurs enfants dans la bonne voie.

Mais il faut que les corrections et les conseils, pour être véritablement efficaces, soient confirmés par de bons exemples. Les enfants se forment naturellement sur les modèles qu'ils ont sous les yeux. De là ce proverbe : "Tel père, tel fils ! Telle mère, telle fille !" Les parents qui auront scandalisé leurs enfants répondront de leur âme au tribunal du Souverain Juge. (*La Semaine religieuse de Montréal.*)

#### Des petits profits à l'école primaire.

L'instituteur se plaint fréquemment des oublis qui surviennent dans les mul-

tiples connaissances qu'il a enseignées ; que de fois il répète aux enfants : "je vous l'ai déjà dit" ou "vous l'avez déjà appris," mais constate que c'est à peu près comme s'il ne l'avait pas encore dit ou appris. Lui-même est un peu cause de cette situation ; il n'exige pas assez de fidélité de la mémoire et se borne à la rendre facile ; il fait apprendre beaucoup et ne fait pas assez répéter

Tel est le cas pour les morceaux de mémoire. L'élève en apprend beaucoup et, grâce à leur heureux choix, enrichit son esprit de pensées nobles, son cœur de sentiments délicats, son langage de tournures et de constructions modèles ; mais combien de temps durent ces acquisitions ? Quelques mois à peine, et les morceaux tombent dans l'oubli, au moins pour la plus grande partie. On a fait la culture formelle de la mémoire, mais on a perdu les acquisitions qui enrichissent le cœur et l'intelligence. Et cependant lorsque l'on se trouve avec des personnes qui possèdent bien leurs classiques ou qui ont conservé le profit de leurs lectures, on est frappé de voir les heureuses citations dont elles émaillent leurs conversations et les services que rendent les auteurs présents encore à la mémoire.

Les morceaux appris par cœur, parfois avec tant de peine, devraient être conservés ; ils le sont si facilement. Pour cela, il suffit que l'instituteur les répète de temps à autre ; que parfois il prévienne les élèves ; que d'autres fois il les surprenne, plaçant une récitation au milieu d'un exercice pratique ou entre des exercices qui se suivent. Si l'on juge que le nombre s'accroissant trop entraîne des difficultés, qu'on laisse tomber, s'il le faut, les plus simples, les plus enfantins, et qu'on conserve les autres. Afin que ces répétitions se fassent partout et avec soin, il faudrait, dans les écoles à plusieurs maîtres, que chacun communiquât à celui qui reçoit ses élèves à la fin de l'année qu'ils ont passée avec lui, la

liste des morceaux qu'il a étudiés et revus.

Ces morceaux permettraient de faire d'autres constatations. En faisant raconter oralement ou par écrit, à certains intervalles, des morceaux étudiés, on relèverait des différences sensibles dans la forme, différences qui indiqueraient le progrès réalisé dans la langue. La forme plus personnelle, la phrase plus littéraire, l'orthographe plus correcte, tout permettrait au maître et à l'élève d'apprécier l'amélioration sur l'essai précédent.

Pour conserver et bien mettre à profit, il faut bien comprendre, : retenir ce qui ne serait pas ou ne serait qu'imparfaitement compris, exposerait à des emplois fautifs, à des non-sens qui donneraient une pauvre opinion de nos connaissances et de notre jugement. L'élève doit comprendre les explications et les retenir. Je me suis bien trouvé, pour atteindre ce but, d'un petit calepin dans lequel il inscrivait les constructions ou les termes difficiles et, à côté, les explications. De temps à autre, on relisait ces notes et l'on prévenait les erreurs.

Ce que nous disons des morceaux appris par cœur, s'applique à tous les autres exercices confiés à la mémoire qui constituent de petits tous distincts. Quand, par leur nature, ils servent de préparation à d'autres, la répétition s'impose d'elle-même; mais dans la musique, pour les chants scolaires, dans le dessin, pour la représentation d'objets, les exercices n'étant pas réunis par des liens absolus, cette liaison peut se supprimer, et l'étude d'un chant ou d'un dessin être indépendante de celle qui précède. Aussi néglige-t-on les répétitions pour ces dernières branches comme pour les morceaux appris de mémoire, et les conséquences en sont les mêmes.

Appliquons donc dans l'enseignement de ces branches ce que nous faisons dans

l'enseignement de l'arithmétique, de la grammaire, etc. ; arrêtons-nous de temps à autre pour répéter ce qui a été appris et en fixer définitivement l'acquisition.

—*La Gymnastique scolaire.*

### La théorie dans l'enseignement de l'arithmétique.

*L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire peut être avantageusement réduit à un petit nombre de définitions et de principes.*

L'arithmétique occupe une place importante dans l'enseignement tant en raison de sa valeur éducative que de sa nécessité absolue dans toutes les positions sociales.

Comme tout autre enseignement, l'arithmétique cultive chacune des facultés de l'intelligence; mais elle s'adresse plus spécialement au jugement et au raisonnement— par voie de comparaison, d'abstraction et de généralisation.

L'étude des définitions et des principes, partie constitutive de la théorie de l'arithmétique, est un puissant moyen de culture intellectuelle. Mais l'étendue de l'esprit, son degré de culture consiste moins, au dire des pédagogues, dans la multiplicité des notions détachées qu'il possède, que dans son aptitude à codifier ces connaissances, à les exprimer en quelques règles générales qui constituent un résumé intelligent et complet de la matière. Cette opinion générale, confirmée par l'observation et l'expérimentation de chacun, est une puissante raison pour laquelle l'enseignement théorique à l'école primaire doit n'embrasser qu'un petit nombre de définitions et de principes.

Il importe donc de ramener, en vertu du procédé d'association, à un même principe, à une même définition, l'enseignement des matières présentant un rapport d'analogie. Ce procédé de rapprochement produit d'heureux effets: " Il restreint l'enseignement théorique au

profit de la pratique, il multiplie les leçons sans prendre plus de temps, il accumule les exercices récapitulatifs, il habitue l'élève à relier dans son esprit les diverses connaissances, à découvrir les rapports qui existent entre elles ;" il contribue directement à la culture de l'esprit par la gymnastique à laquelle il soumet l'attention, la réflexion, le jugement et la mémoire.

La pratique du calcul se trouve ainsi simplifiée par la diminution de la théorie. En effet, par l'étude rationnelle des principes et des définitions groupés systématiquement par le moyen du procédé d'association, peut facilement et avantageusement rapporter les exercices pratiques à la partie théorique dont ils ne sont que les applications nécessaires.

Par contre, si un petit nombre de définitions et de principes bien expliqués et bien compris est favorable à la pratique du calcul et à la culture de l'esprit, l'abus constitue un véritable écueil pour l'élève. Il l'expose à confondre une chose avec l'autre, tant dans la partie théorique que dans les applications.

C'est à l'école primaire surtout qu'il faut tenir note de cette judicieuse recommandation de Pascal : " Il ne faut pas entreprendre de définir aucune des choses tellement connues d'elles-mêmes, qu'on n'ait point de termes plus clairs pour les exprimer."

D'un autre côté, la multiplicité des définitions et des principes, ainsi que la diversité de formules dans lesquelles on présente parfois le même principe ou la même définition, éparpillent les forces de l'esprit, surchargent inutilement la mémoire et embrouillent les idées de l'élève. Il faut donc réduire la théorie de l'arithmétique à l'unité et à l'uniformité des dénominations, des signes indicateurs, des formules de principes, de définitions et de règles.

Pour plus de clarté, prenons un exemple, l'opération de la division. Cette

opération peut s'appliquer aux opérations mentales et aux opérations chiffrées, à la division des nombres entiers, des nombres décimaux et des fractions ordinaires. Cette opération serait avantageusement désignée par un signe unique, le dividende séparé du diviseur par un trait horizontal, ce qui permettrait d'appliquer plus tard, aux fractions ordinaires et aux expressions qui proviendraient de la résolution des problèmes par la méthode de réduction à l'unité, le principe relatif aux modifications qu'on peut faire subir au dividende et au diviseur dans la division des nombres entiers.

L. D.

### Arithmétique.

DISCUSSION DES PRINCIPES RELATIFS A LA DIVISION DES NOMBRES ENTIERS POUR LES DIVISIONS INEXACTES (1).

(Cours moyen.)

Soient  $D$  le dividende,  $d$  le diviseur,  $q$  le quotient et  $R$  le reste. On a la relation :

$$D = d \times q + R \dots (1)$$

PRINCIPE 1. *Multipliation du dividende seul.*—Multipliant les deux membres de l'égalité par le nombre entier  $m$ , il vient :

$$Dm = d \times qm + Rm \dots (2)$$

Pour que  $Rm$  soit le reste de la division de  $Dm$  par  $d$ , il faut que  $Rm$  soit plus petit que le diviseur  $d$ . On est donc amené à considérer les cas suivants :

$$Rm < d, Rm = d, Rm > d.$$

1<sup>er</sup> cas.— $Rm < d$ . Le quotient est alors  $qm$  et le reste  $Rm$ , c'est-à-dire que le quotient et le reste sont multipliés par  $m$ .

Exemple.—La division de 22 par 5 donne 4 pour quotient et 2 pour reste ; celle de 2 fois 22 ou 44 par 5 donnera 2 fois 4 ou 8 pour quotient et 2 fois 2 ou 4 pour reste, car  $Rm$  ou 2 fois 2  $< d$  ou 5.

2<sup>e</sup> cas.— $Rm = d$ . Remplaçant  $Rm$  par  $d$  dans l'égalité (2), il vient :

$$Dm = d \times qm + d \text{ ou } d(qm + 1).$$

Dans ce cas, le quotient est  $qm + 1$  et le reste est zéro.

*Exemple.*—La division de 22 par 4 donne 5 pour quotient et 2 pour reste ; celle de 2 fois 22 ou 44 par 4 donnera 2 fois 5 + 1 ou 11 pour quotient et zéro pour reste, car  $Rm$  on  $2 \times 2 = d$  ou 4.

*3<sup>e</sup> cas.*— $Rm > d$ . Représentons par  $q'$  le quotient de  $Rm$  par  $d$  et par  $r$  le reste de cette division. Il vient :  $Rm = d \times q' + r$ . Remplaçant  $Rm$  par  $d \times q' + r$  dans l'égalité (2) on obtient :

$Dm = d \times qm + d \times q' + r$  ou  $d(qm + q') + r$ . Le nouveau dividende égale donc  $(qm + q')$  fois le diviseur  $d + r$ . Or  $r$  est plus petit que  $d$ . Donc le quotient est  $qm + q'$  et le reste  $r$ .

*Exemple.*—La division de 22 par 5 donne 4 pour quotient et 2 pour reste ; celle de 6 fois 22 ou 132 donnera  $qm + q'$  ou  $4 \times 6 + 2$  pour quotient et  $r$  ou 2 pour reste, car  $Rm$  ou  $2 \times 6$  est plus grand que  $d$  ou 5.

**PRINCIPE.**—Dans une division inexacte, quand on multiplie le dividende par un certain nombre sans toucher au diviseur :

- 1<sup>o</sup> Le quotient et le reste sont multipliés par ce certain nombre ; ou
- 2<sup>o</sup> Le quotient est multiplié par ce certain nombre, puis augmenté de 1 et le reste est zéro ; ou
- 3<sup>o</sup> Le quotient est multiplié par ce certain nombre, puis augmenté de la partie entière du quotient de la division, par le diviseur, du reste multiplié par ce certain nombre ; le reste est celui de cette dernière division.

*Application.*—La division de 42 par 8 donne 5 pour quotient et 2 pour reste ; déterminez à priori le quotient et le reste de  $(42 \times 2) : 8$ ,  $(42 \times 4) : 8$ ,  $(42 \times 6) : 8$ .

\* \* \*

**PRINCIPE II.** *Division du dividende seul.*  
—Divisant les membres de l'égalité (1) par  $m$ , il vient :

$$\frac{D}{m} = d \times \frac{q}{m} + \frac{R}{m} \dots (3)$$

$\frac{R}{m}$  est évidemment plus petit que  $d$ , mais pour que  $\frac{R}{m}$  soit le reste, il faut que  $\frac{q}{m}$  soit

un nombre entier. De là les cas suivants :

- $q$  est divisible par  $m$ ,
- $q$  n'est pas divisible par  $m$ .

*1<sup>er</sup> cas.*— $q$  est divisible par  $m$ . Alors  $\frac{q}{m}$  est

le quotient et  $\frac{R}{m}$  le reste. Donc le quotient et le reste sont divisés par  $m$ .

*Exemple.*—La division de 26 par 4 donne 6 pour quotient et 2 pour reste ; celle de  $\frac{26}{2}$  ou 13 donnera  $\frac{6}{2}$  ou 3 pour quotient et  $\frac{2}{2}$  ou 1 pour reste, car le quotient 6 est divisible par 2.

*2<sup>e</sup> cas.*— $q$  n'est pas divisible par  $m$ . Soient  $q'$  le quotient de  $q$  par  $m$  et  $r$  le reste de cette division. On a :  $q = q' \times m + r$ .

Remplaçons  $q$  par sa valeur dans l'égalité (3), il vient :

$$\frac{D}{m} = d \times \frac{q'm + r}{m} + \frac{R}{m} \text{ ou } dq' + \frac{dr + R}{m} \dots (4)$$

Le premier membre  $\frac{D}{m}$  étant un nombre

entier,  $\frac{dr + R}{m}$  est aussi un nombre entier.

Or le diviseur  $m$  de la division auxiliaire diffère du reste  $r$  au moins d'une unité.

Donc  $m - r > 1$ . De plus,  $R < d$ . Donc à fortiori  $R < d(m - r)$  ou  $dm - dr$ . D'où  $d > \frac{dr + R}{m}$ .

Considérant l'égalité (4), on en conclut que  $q'$  est le quotient de  $\frac{D}{m}$  par  $d$  et  $\frac{dr + R}{m}$  le reste.

La division de 25 par 3 donne 8 pour quotient et 1 pour reste ; celle de  $\frac{25}{5}$  par 3 donnera  $q'$  ou 1 pour quotient et  $\frac{dr + R}{m}$  ou

$$\frac{3 \cdot 3 + 1}{5} \text{ ou } 2 \text{ pour reste.}$$

**PRINCIPE.** *Dans une division inexacte, quand on divise le dividende par un certain nombre sans toucher au diviseur :*

- 1<sup>o</sup> Le quotient et le reste sont divisés par ce certain nombre ; ou
- 2<sup>o</sup> Le quotient est égal à la partie entière

du quotient de la division du premier quotient par ce certain nombre et le reste est le quotient de la division, par ce certain nombre, du diviseur multiplié par le reste de cette dernière division augmenté du reste de la première division.

Application.—La division de 96 par 10 donne 9 pour quotient et 6 pour reste ; déterminez à priori le quotient et le reste de  $\frac{96}{2} : 10, \frac{96}{8} : 10$ .

\* \* \*

PRINCIPE III. *Multiplication du diviseur seul.*—De l'égalité (1), on tire :

$$D = dm \times \frac{q}{m} + R \dots \quad (5)$$

R est évidemment plus petit que  $dm$  ; mais pour qu'il soit le reste, il faut que  $\frac{q}{m}$  soit un nombre entier. De là les cas suivants :

- $q$  est divisible par  $m$ ,
- $q$  n'est pas divisible par  $m$ .

1<sup>er</sup> cas.— $q$  est divisible par  $m$ . Soit  $\frac{q}{m} = q'$ . On a :  $D = dm \times q' + R$ , Le quotient est donc  $q'$  et le reste  $R$ .

Exemple.—La division de 38 par 9 donne 4 pour quotient et 2 pour reste ; celle de 38 par  $9 \times 2$  ou 18 donnera  $\frac{4}{2}$  ou 2 pour quotient et 2 pour reste, car le quotient 4 est divisible par 2.

2<sup>e</sup> cas.— $q$  n'est pas divisible par  $m$ . Soit  $q = m \times q' + r$ . Remplaçant  $q$  par  $m \times q' + r$  dans l'égalité (5), il vient :

$$D = dm \times \frac{q'm + r}{m} + R \text{ ou } dq' + dr + R.$$

$r$  est évidemment plus petit que  $m$ . On a donc  $m - r > 1$ . Or  $R < d$ . Donc à fortiori  $R < d(m - r)$  ou  $dm - dr$ . D'où  $R + dr < dm$ . Donc le quotient est  $q'$  et le reste  $R + dr$ .

Exemple.—La division de 45 par 6 donne 7 pour quotient et 3 pour reste ; celle de 45 par  $6 \times 3$  ou 18 donnera  $q'$  ou 2 pour quotient et  $dr + R$  ou  $6 \times 1 + 3$  ou 9 pour resté.

PRINCIPE. *Dans une division inexacte,*

quand on multiplie le diviseur par un certain nombre sans toucher au dividende :

1<sup>o</sup> Le quotient est divisé par ce certain nombre et le reste ne change pas ; ou

2<sup>o</sup> Le quotient est la partie entière du premier quotient divisé par ce certain nombre et le reste est celui de la première division augmenté du produit du reste de cette dernière division par le diviseur.

Application.—La division de 75 par 9 donne 8 pour quotient et 3 pour reste ; déterminez à priori le quotient et le reste de 75 :  $(9 \times 2)$ , 75 :  $(9 \times 3)$ .

\* \* \*

PRINCIPE IV. *Division du diviseur seul.*—De l'égalité (1), on tire :

$$D = \frac{d}{m} \times qm + R \dots \quad (6)$$

Pour que  $R$  soit le reste, il faut qu'il soit plus petit que  $\frac{d}{m}$ . De là les cas suivants :

$$R < \frac{d}{m}, \quad R = \frac{d}{m}, \quad R > \frac{d}{m}.$$

1<sup>er</sup> cas.— $R < \frac{d}{m}$ . Le quotient est  $qm$  et le reste ne change pas.

Exemple.—La division de 24 par 10 donne 2 pour quotient et 4 pour reste ; celle de 24 par  $\frac{10}{2}$  ou 5 donnera  $2 \times 2$  ou 4 pour quotient et le même reste 4, car le quotient du diviseur 10 par 2 est plus grand que le reste 4.

2<sup>e</sup> cas.— $R = \frac{d}{m}$ . Remplaçons  $R$  par  $\frac{d}{m}$  dans l'égalité (5), il vient :

$$D = \frac{d}{m} qm + \frac{d}{m} \text{ ou } \frac{d}{m} (qm + 1).$$

Le quotient est  $qm + 1$  et le reste zéro.

Exemple.—La division de 25 par 10 donne 2 pour quotient et 5 pour reste ; celle de 25 par  $\frac{10}{2}$  donnera  $qm + 1$  ou  $2 \times 2 + 1$  ou 5 pour quotient et zéro pour reste.

3<sup>e</sup> cas.— $R > \frac{d}{m}$ , Soit  $R = \frac{d}{m} q' + r$ .

Remplaçant  $R$  par  $\frac{d}{m} q' + r$  dans l'égalité (6), il vient :

$$D = \frac{d}{m} \cdot qm + \frac{d}{m} \cdot q' + r \text{ ou } \frac{d}{m} (qm + q') + r.$$

Le reste  $r$  de la division auxiliaire est évidemment plus petit que son diviseur  $\frac{d}{m}$ . Donc le quotient de  $D$  par  $\frac{d}{m}$  est  $qm + q'$  et le reste  $r$ .

*Exemple.*—La division de 95 par 35 donne 2 pour quotient et 25 pour reste ; celle de 95 par  $\frac{35}{5}$  donnera  $qm + q'$  ou  $2 \times 5 + 3$  ou 13 pour quotient et  $r$  ou 4 pour reste.

**PRINCIPE.** Dans toute division inexacte, quand on divise le diviseur par un certain nombre sans toucher au dividende :

1° Le quotient est multiplié par ce certain nombre, et le reste ne change pas ; ou

2° Le quotient est multiplié par ce certain nombre, puis augmenté d'une unité et le reste est zéro ; ou

3° Le quotient est multiplié par ce certain nombre, puis augmenté de la partie entière de la division du reste par le nouveau diviseur et le reste est celui de cette nouvelle division

*Application.*—La division de 52 par 12 donne 4 pour quotient et 4 pour reste ; déterminez le quotient et le reste de  $52 : \frac{1}{2}$ ,  $52 : \frac{1}{8}$ ,  $52 : \frac{1}{6}$ .

\*\*\*

**PRINCIPE V.** Quand on multiplie ou divise le dividende et le diviseur par un même nombre, le quotient et le reste sont multipliés ou divisés par ce certain nombre.

Ce principe ne donne pas lieu à une discussion, car le reste multiplié ou divisé est toujours inférieur au diviseur correspondant.

V. LEBON.

### Exercices de calcul.

I. Un négociant a acheté 850 barils de vin au prix de \$39 le baril. Il a fait, en les revendant, un bénéfice de \$6800. A quel prix a-t-il vendu le baril ?

Réponse : \$47.

*Solution.*

Le prix d'achat =  $39 \times 850 = \$33150$ .  
Le prix de vente =  $\$33150 + \$6800 = \$39950$ .

Le prix du baril =  $\frac{39950}{850} = \$47$ .

II. Trouver un nombre qui, multiplié par  $\frac{1}{4}$ , donne l'unité pour produit.

Réponse :  $1\frac{1}{4}$ .

*Solution.*

$$\frac{1}{\frac{1}{4}} = \frac{4}{1} = 4 = 1\frac{1}{4}, \text{ nombre demandé.}$$

III. Un messenger est arrivé à destination à 6 heures du soir. Il ne se rappelle plus l'heure à laquelle il est parti, mais il sait qu'à 4 heures il avait fait les  $\frac{2}{3}$  de sa course. A quelle heure est-il parti ?

Réponse : 1 heure de l'après-midi.

*Solution.*

Le voyageur, à 4 h., ayant fait les  $\frac{2}{3}$  de sa course, n'en avait plus que les  $\frac{1}{3}$ , qu'il a parcourus en 2h. Sa vitesse était de  $\frac{1}{3}$  par heure, et, par conséquent, il a effectué son voyage en 5h. Il était parti à 6h.—5h. = 1h. de l'après-midi.

IV. Le lait donne en moyenne  $\frac{4}{5}$  de son poids en crème, et la crème  $\frac{1}{2}$  de son poids en beurre. D'après ces données, combien y a-t-il de livres de crème et de beurre dans 248 livres de lait ?

Réponse : Crème, 30 lbs 68 ; beurre, 9 lbs 92.

*Solution.*

Le poids de la crème =  $\frac{246 \times 4}{25} = 39$  lbs 68.

Le poids du beurre =  $\frac{39.68}{4} = 9$  lbs .92

V. Un marchand achète une pièce d'étoffe à raison de \$9.52 par 7 verges, et la revend au prix de \$24.75 par 15 verges. Il fait ainsi un bénéfice de \$10.65. Trouver le nombre de verges de la pièce.

Réponse : 36 verges .72.

*Solution.*

La verge a coûté  $\frac{9.52}{7} = \$1.36.$

Elle a été revendue  $\frac{24.75}{15} = \$1.65.$

Le bénéfice par verge = \$1.65 —  
\$1.36 = \$0.29.

Le nombre de verges de la pièce =  
 $\frac{1065}{29} = 36.72... \text{ verges.}$

VI. Une personne a acheté une certaine liqueur à raison de \$2.30 le gallon. On lui a fait une remise de 3 %, et elle a payé \$780.85. Quelle est la quantité de liqueur que cette personne a achetée ?

*Réponse :* 350 gallons.

*Solution.*

La remise sur 1 gallon =  $\frac{2.30 \times 3}{100} =$   
 $\frac{6.90}{100} = \$0.069.$

Le gallon a coûté \$2.30 — \$0.069 =  
\$2.231.

La quantité de liqueur achetée =  
 $\frac{780.85}{2.231} = 350 \text{ gallons.}$

VII. A quel taux place-t-on son argent en achetant au cours de \$375 une action qui donne \$12.75 de dividende ?

*Réponse :* \$3.40.

*Solution.*

Le taux demandé =  $\frac{12.75 \times 100}{375} =$   
 $\frac{1275}{375} = \$3.40.$

VIII. Combien faut-il acheter de verges de doublure pour doubler un tapis de 1 verge .75 de long sur 1 verge .40 de large, sachant que la doublure a une largeur de 0 verge .80 ?

*Réponse :* 3.06 verges.,

*Solution.*

Le nombre demandé =  $\frac{1.75 \times 1.40}{.80} =$   
 $\frac{2.45}{.80} = 3.06 \text{ vgs.}$

IX. Une poutre en chêne a 5 mètres de long ; sa largeur est les  $\frac{3}{50}$  de sa longueur, et son épaisseur les  $\frac{1}{4}$  de la largeur. Quel est son poids, si 1 décimètre cube de ce chêne pèse 750 grammes ?

*Réponse :* 270 kilogrammes.

*Solution.*

Les  $\frac{3}{50}$  de 5 mètres =  $\frac{5 \times 3}{50} = 0\text{m.}$

30, largeur de la poutre.

Les  $\frac{1}{4}$  de 0.30 =  $\frac{4 \times .30}{5} = 0\text{m. 24, épais-}$

seur de la poutre.

Le volume de la poutre = 5 × 0.30 × 0.24 = 0m<sup>3</sup>. 360.

Le poids de la poutre = 750 × 360 = 270000 grammes, ou 270 kilogrammes.

X. Une pile de bois de forme triangulaire comprend des bûches de 1m. 25 de long, et contient 12 stères. Quelle est la hauteur de cette pile, si sa longueur est de 4m. 20 ?

*Réponse :* 2m. 285.

*Solution.*

La volume de la pile, d'après les données, = 12 mc.

La hauteur de la pile =  $\frac{12}{1.25 \times 4.20}$   
=  $\frac{12}{5.25} = 2.285... \text{ mètres.}$

### Leçon de choses.

#### QU'EST-CE QUE L'AIR ?

Nous sommes condamnés à passer notre vie au fond d'un océan d'air où du reste nous nous trouvons fort bien. Enfermés dans cette prison invisible et mouvante, c'est bien le moins que nous l'examinions de près.

L'air atmosphérique n'est pas un gaz simple, c'est un mélange de deux gaz très différents. L'un d'eux s'appelle l'oxygène l'autre l'azote.

Un pharmacien qui aurait le temps de vous montrer son laboratoire pourrait en

quelques instants vous remplir un verre d'oxygène pur et un autre d'azote pur. Ne croyez pas que vous y verriez quelque chose d'extraordinaire. Les deux gaz n'ont pas plus de couleur, d'odeur ni de saveur que l'air. Il n'y a donc rien qui les distingue au premier aspect. Mais voici comment le chimiste vous ferait bien vite comprendre la différence des deux gaz. Dans le vase rempli d'oxygène il placerait une chandelle qu'on vient de souffler, une allumette qu'on vient d'éteindre : aussitôt vous verriez la flamme se rallumer et briller avec un vif éclat. Un charbon presque éteint, qui n'a plus que quelques petits points rouges, se ranime dès qu'on le plonge dans l'oxygène, redevient d'un rouge vif et se consume aussi rapidement que quand on attise le feu en soufflant sur la braise.

C'est tout le contraire qui arriverait dans l'azote. Placez dans le vase qui est plein d'azote une bougie bien allumée, un tison ardent : en un instant tout s'éteint comme par enchantement. En vain essayerait-on de ranimer la flamme, rien ne peut brûler dans l'azote. Rien non plus ne peut vivre. On met par exemple un oiseau ou quelque autre animal sous une cloche de verre pleine d'azote : on le voit d'abord s'agiter, courir de tous côtés pour s'échapper, puis ses mouvements se ralentissent ; au bout de quelques instants, il se traîne lourdement, il ne peut plus se tenir sur ses pattes, il tombe sur le flanc, respire avec peine et toujours moins fort, et en peu de temps, si l'on ne se hâte de lever la cloche, l'animal est mort. Tirez-le au contraire de l'azote avant qu'il n'expire et reportez-le sous une cloche pleine d'oxygène, il reprend vite, il recommence à respirer fortement, il se met à courir avec un redoublement d'énergie et de vivacité ; il saute, il bondit, il est toujours en mouvement ; on dirait qu'il ne se possède plus ;

il a la fièvre ; tout à l'heure il n'avait pas de quoi respirer, à présent il respire trop.

Tels sont les deux gaz qui composent notre atmosphère. Supposez qu'il n'y eût dans l'air que de l'oxygène pur, vous comprenez bien qu'il nous brûlerait le sang ; mais l'air atmosphérique contient quatre fois plus d'azote que d'oxygène, et cette faible quantité d'oxygène suffit pour que l'air entretienne parfaitement la *combustion* et la *respiration*, c'est-à-dire pour que les corps secs puissent brûler et les animaux y respirer.

« Quel rapport y a-t-il, vous dites-vous tout bas, entre un homme qui respire et un morceau de bois qui brûle ? »

Il y a plus de rapport que vous ne le soupçonnez. Mais, pour le bien comprendre, il faut d'abord savoir ce que c'est que brûler. Il nous sera plus facile ensuite de voir en quoi la respiration ressemble à la combustion.

Un corps qui brûle, c'est un corps qui se combine avec l'oxygène. *Se combiner* signifie que les deux corps s'unissent si profondément qu'ils n'en font plus qu'un seul. On ne peut plus les séparer. Or, de toutes les substances qui existent sur la terre, celle qui forme le plus de combinaisons avec toutes les autres, c'est l'oxygène. Dès qu'un autre corps est mis à sa portée, l'oxygène *l'attaque*, il cherche pour ainsi dire à le pénétrer, à s'unir avec lui, et il le fait changer de forme, de couleur, d'état, de nature en un mot il le brûle.

Mais l'oxygène à deux manières de brûler les corps : lentement ou tout d'un coup. Voulez-vous un exemple de *combustion lente* ? Regardez un morceau de fer ou de cuivre ou de plomb abandonné au contact de l'air : au bout de peu de temps il se ternit, il se recouvre d'une petite pellicule rugueuse qu'on appelle *rouille* sur le fer, *vert-de-gris* sur le cuivre. Ces petites peaux sales, grisâtres ou noirâtres, qui se forment à la surface des

métaux et qui, comme on dit, rongent le métal, ce sont des *oxydes*, c'est-à-dire des combinaisons de l'oxygène avec le métal.

Voulez-vous maintenant un exemple de *combustion vive* ? Regardez le charbon brûler dans le feu. On l'a mis dans une grille sous laquelle on fait arriver un fort courant d'air, pourquoi ? Vous le comprenez bien. C'est afin que le charbon soit toujours en proie à l'oxygène. Plus il arrive d'oxygène dans la grille, plus vite le charbon sera dévoré. Mais, me direz-vous, que fait-il de tout ce charbon qu'il dévore ? Il en fait des combinaisons gazeuses, en d'autres termes des gaz composés en partie d'oxygène et en partie de charbon réduit en vapeur. Le plus important de ces produits est un gaz plus lourd que l'air et qu'on appelle *acide carbonique*.

Qu'il produise des *oxydes* ou des *acides*, qu'il se combine avec les corps par une fusion soudaine et violente ou par une action lente et imperceptible, vous comprenez bien maintenant que l'oxygène est le gaz qui fait tout brûler, le *gaz de la combustion*.

(GAUMONT, *Lectures courantes*.)

### Grammaire: Noms ayant deux genres.

Ces notions seront l'objet d'un enseignement occasionnel : les lectures, les dictées, les exercices de rédaction dans lesquels se rencontreraient l'un ou l'autre fourniront l'occasion de faire connaître les divers genres et les divers sens de ce terme. On peut aussi, dans certains cas, faire une dictée récapitulative des phrases renfermant ces mots. Exceptionnellement, on donnera des exercices d'invention.

AIDE (masculin) = celui qui assiste.

Le chirurgien doit souvent avoir recours à un ou plusieurs aides.

AIDE (féminin) = assistance ; femme qui assiste.

Habituez-vous de bonne heure à vous passer d'une aide quelconque dans votre travail.

Une servante est une aide pour la besogne du ménage.

AIGLE (mas.) = oiseau de proie ; homme de dénie.

Un aigle enlève aisément un mouton dans ses serres.

Heureux l'élève dont on peut dire : " C'est un aigle ! "

AIGLE (fém.) = femelle de l'aigle ; armoirie impériale.

L'aigle est dangereuse quand elle défend ses petits.

Avec Napoléon Ier, les aigles françaises furent souvent victorieuses.

COUPLE (mas.) = assemblage de deux êtres de sexe différent.

Albert et Isabelle forment un couple célèbre.

COUPLE (fém.) = nombre deux.

Une couple d'œufs font un mets léger et sain.

ENSEIGNE (mas.) porte-drapeau.

Un enseigne a le grade d'officier.

ENSEIGNE (fém.) écrivain.

Une enseigne ne dit pas toujours la vérité.

FOUDRE (masc.) orateur ou guerrier de génie.

Bossuet était un foudre d'éloquence ; Condé un foudre de guerre.

FOUDRE (fém.) = tonnerre.

La foudre frappe souvent les arbres isolés.

GARDE (mas.) = surveillant.

Le garde forestier est l'ennemi du braconnier.

GARDE (fém.) = troupe de gens armés ; surveillance ; femme qui surveille et soigne.

En cas de danger public, la garde fait des patrouilles la nuit.

On est responsable d'une chose dont on a la garde.

Nulle garde ne vaut une mère pour la vigilance.

GREFFE (mas.) = partie du tribunal.

C'est au greffe que sont conservés les actes judiciaires.

GREFFE (fém.) = action de greffer.  
Les jardiniers pratiquent souvent la greffe des arbres.

GUIDE (masc.) = celui qui conduit : livre indicateur.

On prend ordinairement un guide pour gravir les hautes montagnes.

GUIDE (fém.) = longe de cuir pour conduire un cheval.

La guide sert à diriger le cheval.

HYMNE (masc.) = chant, poème.

Les bardes composaient des hymnes guerriers.

HYMNE (fém.) = cantique religieux.

Les hymnes religieuses sont généralement belles.

HÉLIOTROPE (masc.) = plante.

L'héliotrope blanc est le plus odoriférant.

HELIOTROPE (fém.) = pierre précieuse.

Une héliotrope est une pierre de couleur violette.

LAQUE (masc.) = vernis de Chine.

Le laque de Chine se vend actuellement à bas prix.

LAQUE (fém.) = gomme d'un rouge jaunâtre.

La laque est une sorte de résine.

LIVRE (masc.) = feuillets reliés.

Un bon livre est le meilleur des amis.

LIVRE (fém.) = ancien poids d'environ  $\frac{1}{2}$  kilogramme.

La livre a été détrônée par le kilogramme.

**Dictées d'orthographe usuelle.**

**I. LE FER ET LA FONTE.**

On ne se douterait jamais, à voir les matériaux extraits d'une mine de fer, de tous les usages auxquels ils peuvent être employés. La substance qui renferme le métal et qui se nomme *minerai* se présente sous l'aspect de terre rouge ou brune. On commence par débarrasser le minerai, autant que possible, des matières terreuses au moyen de l'eau. Lorsque le minerai est en *roche* au lieu d'être en *grains*, on le brise d'abord avant

de le faire passer par le *débouillage* ou nettoyage par l'eau.

Le fer qui se trouve dans le minerai n'est pas pur; il est intimement uni à des gaz que vous connaissez et qui s'appellent oxygène et acide carbonique. Le but de la métallurgie est de délivrer le minerai de ces mélanges pour obtenir le fer véritable et les métaux qui en dérivent, tels que la fonte et l'acier.

**II. LE FER ET LA FONTE (suite).**

On a eu beau débouiller le minerai, on n'a jamais pu enlever toutes les parties de terre et de pierre qui l'enveloppaient, et, en dégagant les gaz, on n'obtient pas encore le métal pur. Il est entouré et caché par un amas de matières qu'on appelle la *gangue*.

Il faut pousser la chaleur à un degré assez élevé pour faire fondre aussi cette gangue.

Le fourneau nécessaire à cette opération est un haut fourneau, épaisse et large tour de quinze à dix-huit mètres de haut, où le feu brûle sans interruption d'un bout de l'année à l'autre. On verse dans cette tour, par l'orifice d'en haut appelé *gueulard*, d'énormes charges de minerai et de charbon; des fagots disposés en dessous allument peu à peu cette masse qui fond tout entière; les gaz du minerai et du charbon s'échappent par en haut, le fer coule par en bas comme de l'eau; sur laquelle surnage la gangue fondue semblable à une espèce d'écume ou de crème de lait. C'est pourquoi on l'appelle le *laitier*.

**III. LE FER ET LA FONTE (suite).**

Il est facile de séparer le laitier en le laissant s'écouler par le trop-plein du creuset, où s'amasse le liquide du haut fourneau, et l'on est ainsi débarrassé de la gangue.

Mais en élevant si haut la température nécessaire pour fondre la gangue, le fer du minerai s'est mélangé à une partie du charbon: il en résulte un métal cassant qui porte le nom de *fonte*. Ce qui

coule, en effet du creuset des hauts fournaux, ce n'est pas du fer, mais de la fonte blanche ou grise, qui fond à 1100 ou 1200 degrés. On s'en sert pour le moulage d'un grand nombre d'objets, de grande ou de petite dimension : fourneaux, ustensiles de cuisine, tuyaux, pompes, colonnes et poutres employées dans les bâtisses, etc.

Remarquez que de cette façon, nous passons à côté du fer sans le saisir : le charbon qui s'unit à lui, sous l'influence d'une extrême chaleur, l'a transformé en fonte.

#### IV. LE FER ET LA FONTE (suite).

Que faire donc ? Se servir de la fonte pour la changer ensuite en fer. Il y a trop de charbon, on en ôtera. Pour y arriver, il faut fondre la fonte dans un fourneau à réverbère et la brasser, non avec les bras, bien entendu, mais avec une grande barre de fer qu'on appelle *ringard*.

Cette opération porte le nom de *pudlage* ou *affinage*. La masse fondue s'appelle une *loupe*. Pour la débarrasser des scories ou impuretés qui peuvent y rester, on porte la loupe sous d'énormes marteaux mus à la vapeur et qui la battent et la pressent fortement. On dit qu'ils la *cinglent*, et, en effet, on voit jaillir sous l'effort du marteau tous les corps étrangers qui nuiraient à la qualité du fer.

Après le *cinglage*, le fer est fait. On le porte au *laminoir* où la masse est énergiquement serrée entre deux rouleaux et s'allonge en longues lames. On coupe ces lames à la taille qu'on veut au moyen de puissants ciseaux, et les marchands de fer peuvent en emporter les morceaux dans leurs magasins.

(GAUMONT, *Lectures courantes*.)

#### V. CHAMPLAIN.

Jamais homme ne fut plus universellement regretté, ni ne méritait plus de l'être. Champlain avait un grand sens,

beaucoup de pénétration, des vues fort droites, et personne ne sut mieux que lui prendre un parti dans les affaires les plus épineuses. Ce qu'on admira le plus en lui, ce fut sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant pour les malheureux, un grand fonds d'honneur et de probité.

On voit, en lisant ses mémoires, qu'il n'ignorait rien de ce que doit savoir un homme de sa profession. On y trouve un historien fidèle et sincère, un voyageur qui observait tout avec attention, un écrivain judicieux, un bon géomètre et un habile homme de guerre. Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite, comme dans ses écrits, il parut toujours vraiment chrétien, zélé pour le service de Dieu et pour l'avancement de la religion. Il avait coutume de dire "que le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire, et que les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans le pays des infidèles que pour y faire régner Jésus-Christ."

(L'abbé C.-H. LAVERDIÈRE.)

#### VI. LE SAVANT CATHOLIQUE.

Le savant catholique habite au milieu des vérités révélées, comme dans un centre lumineux où toutes les sciences humaines viennent se réunir et recevoir la vie ; il perçoit toutes les vérités naturelles ; il a les jugements fondamentaux, les lumières supérieures de toute connaissance humaine ; il porte, en son esprit, les idées éternelles qui servent de règle vis-à-vis de toute science spéculative ou pratique. Il peut être embarrassé devant bien des choses, mais ce sont des choses secondaires ; aucune question fondamentale ne lui est étrangère. Quelle que soit celle qu'il aborde, il y trouve le lien par où elle demande à se rattacher à Dieu pour être

dans son ordre ; en tout aussi vous l'entendez donner de sages conseils, une direction élevée. Il est de ceux dont parle J. de Maistre quand il dit " que l'homme supérieur peut ignorer, mais s'il aborde un sujet qu'il ignore, il donne une haute idée de son jugement." Enfin, il embrasse ces relations invisibles, ces ressorts mystérieux et surnaturels des êtres dont l'action secrète et irrésistible déconcerte le rationaliste qui veut expliquer humainement et qui refuse d'avoir recours à Dieu pour comprendre le cœur de l'homme comme l'histoire du monde.

(*La Vérité* de Québec.)

**Phrases à corriger.**

1. Pour lui, se portant aux autres postes, il exhorta ses compagnons d'armes à tenir fermes, et à ne pas perdre en un jour le fruit de tant de victoires :

2. Les peuples que l'on appelle aujourd'hui Tongriens (*Tungrî*), après avoir passé le Rhin et s'être emparé les premiers d'un canton des Gaules, furent appelés Germain.

3. Disons au sujet de ces béatifications que la Sacrée Congrégation des Rites, se rendant à un vœu exprimé depuis longtemps, vient de publier une liste complète de tous les procès de canonisation actuellement pendans devant le grand tribunal de l'Eglise.

4. L'enlèvement et la destruction des détritns variés auxquels donne naissance une grande ville comporte de nombreuses difficultés à cause des multiples conditions à remplir au point de vue de l'hygiène, de la commodité des habitants et aussi du prix de revient.

5. L'étendue des lignes de cet édifice (la Grande-Chartreuse) étonne davantage que l'élégance de son architecture.

6. Toutefois la poésie s'était laissée envahir par les habitudes nationales ; le vers léonin était presque seul en usage, et la rime se faisait partout son auxiliaire.

7. Malheureusement un nombre considérable de fidèles, faute d'avoir compris l'importance de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre ou de ne l'avoir jamais entendue expliquer suffisamment, négligent de payer cet impôt si minime.

**Corrections.**

1. Pour lui, se portant aux autres postes, il exhorta ses compagnons d'armes à tenir *ferme*, et à ne pas perdre en un jour le fruit de tant de victoires.

2. Les peuples que l'on appelle aujourd'hui Tongriens, après avoir passé le Rhin et s'être *emparés* les premiers d'un canton des Gaules, furent appelés Germain.

3. Disons, au sujet de ces béatifications, que la Sacrée Congrégation des Rites, se rendant au vœu exprimé depuis longtemps, vient de publier une liste complète de tous les procès de canonisation actuellement *pendants* devant le grand tribunal de l'Eglise.

4. L'enlèvement et la destruction des détritns variés auxquels donne naissance une grande ville, *comportent* de nombreuses difficultés à cause des multiples conditions à remplir au point de vue de l'hygiène, de la commodité des habitants et aussi du prix de revient.

5. L'étendue des lignes de cet édifice étonne *plus* que l'élégance de son architecture.

6. Toutefois, la poésie s'était *laissé* envahir par les habitudes nationales ; le vers léonin était presque seul en usage, et la rime se faisait partout son auxiliaire.

7. Malheureusement, un nombre considérable de fidèles, faute d'avoir compris l'importance de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, ou de ne l'avoir jamais *entendu* expliquer suffisamment, négligent de payer cette contribution si minime.

**Composition.**

## I

## L'HIRONDELLE.

*Texte.*—De quoi se nourrissent les hirondelles ? Quelles sont leurs habitudes ?

*Développement.*—Il y a des hirondelles qui ont fait leur nid sur le rebord du toit de notre maison. Je les considère souvent par la fenêtre du grenier, mais je me garde bien de leur faire le moindre mal ; je connais tous les services que nous rendent ces oiseaux.

L'hirondelle ne se nourrit que d'insectes qu'elle saisit au vol, car cet oiseau ne mange et ne boit qu'en volant. L'hirondelle nous quitte à l'approche de l'hiver et s'en va dans des pays très éloignés, où il ne fait pas froid à cette époque-là. Puis elle revient au printemps retrouver le nid qu'elle a laissé en partant. Qu'est-ce qui lui a indiqué son chemin, dans son voyage de plus de mille lieues ? Il arrive souvent qu'à leur retour, les hirondelles, en approchant de la maison où elles ont coutume de rester, poussent de petits *cui ! cui ! cui !* comme pour dire bonjour aux habitants. Il faut aimer à protéger les hirondelles.

(F. ROCH.)

## II

## CLASSE DE COUTURE.

*(Ecole de filles.)*

*Texte.*—Une fois par semaine une classe est consacrée, dans votre école, aux travaux d'aiguille. Vous décrivez cette classe en faisant connaître les divers objets que vous avez confectionnés dans le courant de l'année scolaire.

*Développement.*—Notre classe de couture a lieu le samedi après-midi. Les petites font des ourlets, les moyennes, des surjets et des coutures rabattues ; dans ma division, on me fait faire tout ce qu'on exige pour le certificat d'études. Il y a quelques grandes qui ont déjà passé cet examen et qui apprennent à tailler des chemises, des pantalons, des camisoles et même des robes.

Nous sommes toutes assises autour d'une longue table couverte d'un tapis vert. Au milieu est notre maîtresse ; en face d'elle, l'élève la plus forte en couture ; à chaque bout se tiennent la seconde et la troisième, car nous avons des places pour la couture comme pour les autres branches. Ces trois jeunes filles sont appelées monitrices et c'est à elles qu'on s'adresse quand on a besoin d'un conseil ou d'une aide, vu que notre maîtresse a fort à faire ; elle s'occupe surtout des grandes, qui ont leur table de coupe dans la même salle, et qui ne viennent s'asseoir à la nôtre que pour coudre les objets taillés.

Pour commencer, je n'aimais pas la classe de couture ; j'avais toujours trop chaud ou trop froid aux mains, mon aiguille ou mon fil se cassait ; enfin, je ne réussissais rien. Mais peu à peu, je suis devenue plus adroite et je suis arrivée à confectionner des objets qui ont servi. D'abord, j'ai ourlé et marqué des mouchoirs, et au douzième, ma maîtresse m'a donné quelques paroles d'encouragement, en me faisant remarquer que les points étaient bien plus petits et plus réguliers qu'au premier, puis j'ai fait des brassières pour ma petite sœur, ce qui était déjà un peu plus difficile, des petits jupons et des corsages tout droits, et enfin des chemises pour moi. Ce dernier travail m'a donné beaucoup de peine à cause des piqûres et surtout des boutonnières.

Je couds maintenant assez vite et assez bien, et j'ai le plaisir de pouvoir aider à maman à raccommoder le linge de la maison.

**EXERCICES DE MEMOIRE ET DE RECITATION.**

## I

## COUCHER DU SOLEIL.

Le soleil lentement glisse sur les nuées,  
Rouge et terne, partout de légères buées  
Se mêlant au ciel gris dérobent l'horizon :  
Un souffle court et froid rase la terre sombre

Puis s'arrête soudain; alors dans la *pénombre*,  
On voit se redresser les pointes du gazon.

Tout se tait, s'alanguit et s'éteint...L'heure est  
[triste !

A ce déclin du soir, l'âme *angoissée* assiste.  
La nuit en s'avancant prononce un double  
[arrêt :

Nous partageons vraiment cette agonie affreuse,  
L'abîme devant nous se découvre et se creuse,  
La vérité sinistre et brutale apparaît.

Nous sentons, éperdus sous l'horreur qui nous  
[glace

Qu'un peu de notre vie en nous même s'efface,  
Et qu'avec ce jour pâle, expire sans effort,  
Quelque chose de nous a *sombré* dans la mort !

THÉRÈSE MAQUETTE.

*Buées*, vapeurs humi des.

*Pénombre*, demi-jour.

*Angoissée*, souffrante.

A *sombré*, a disparu, s'est englouti, s'est  
abîmé.

II.

UNE BONNE SERVANTE.

O ma vieille servante aux épaules penchées,  
Toi qui savais si bien, quand j'étais tout petit,  
Calmer en souriant mes *douleurs épanchées*,  
Toi qui vis partir ceux que la mort engloutit,

Toi qui partageas tout, ma douleur et ma joie !  
Toi que rien n'a lassée et dont le dévouement,  
Depuis trente-deux ans, a marché dans ma voie,  
Sans hésiter jamais, sans faiblir un moment !

Toi qui respectas tout, injustice et caprice,  
Du jour où tu m'as pris dans ton bras jeune et  
[fort,

La lèvre humide encore du lait de ma nourrice,  
Le lendemain du jour où mon père était mort ;

Toi qui, vieille à cette heure et par les ans courbée,  
Restes auprès de moi, comme un témoin vivant  
De toute chose, hélas ! sous le temps succombée,  
De tout ce qu'ont brisé les jours en se suivant !

Ton vieux cœur dévoué, sans tendresse impor-  
[tune,

Ignorant l'intérêt et les calculs méchants,  
A suivi ma mauvaise et ma bonne fortune  
Pas à pas, m'entourant toujours de soins tou-  
[chants.

Chacun de mes chagrins, ou faux ou légitimes,  
A fait couler des pleurs de tes yeux attristés ;  
Tu sus prendre ta part dans mes *dramas intimes*,  
Tu fus inébranlable en mes adversités.

MAXIME DUCAMP.

*Douleurs épanchées*, c'est à dire communi-  
quées par des confidences, manifestées par des  
pleurs.

*Dramas intimes*, événements fâcheux qui se  
rapportent à l'auteur lui-même.

LECTURE POUR TOUS.

Ecole Normale Jacques-Cartier.

La séance de fin d'année à l'Ecole  
Normale Jacques-Cartier a eu lieu le 5  
juillet dernier, sous la présidence de  
l'Hon. BOUCHER DE LA BRUÈRE, surin-  
tendant de l'Instruction publique.

Parmi les personnes présentes, on re-  
marquait l'Hon. Gédéon Ouimet, ex-  
surintendant de l'Instruction publique ;  
l'Hon. P.-E. LeBlanc, Rév. P. Reims-  
bach, S. J. ; M. l'abbé Harel, de Saint-  
Vincent de Paul ; M. l'abbé Lafortune,  
vicaire au Sacré-Cœur de Montréal ; MM.  
le juge Jetté, le Dr Leprohon, P.-S.  
Murphy, membres du Conseil de l'Ins-  
truction publique ; U.-E. Archambault,  
directeur-général des écoles catholiques  
de Montréal ; F.-X.-P. Demers, prin-  
cipal de l'Académie du Plateau ; P.-L.  
O'Donoughue, principal de l'Ecole Bel-  
mont ; et plusieurs autres amis de l'édu-  
cation.

Après la distribution des prix et la  
collation des diplômes, M. le Principal  
présenta aux Hon. Boucher de LaBruère  
et Ouimet les deux adresses suivantes,  
dont nous avons le plaisir de donner ici  
le texte même, ainsi que celui des ré-  
ponses.

Première adresse :

A L'HONORABLE PIERRE BOUCHER DE LA BRUÈRE,  
SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,  
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL LÉGISLATIF,  
ETC., ETC., ETC.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

Je suis heureux d'avoir cette occasion de  
vous présenter en mon nom et au nom de MM.  
les Professeurs de cette institution nos hom-  
mages respectueux et nos sincères félicitations.

Nous pouvons vous assurer que ce n'est pas  
sans un certain sentiment d'orgueil—sentiment  
bien légitime d'ailleurs—que nous voyons se  
succéder à la tête de l'Instruction publique des  
hommes qui honorent la charge du Surinten-  
dant autant qu'ils en sont honorés.

Pour vous, honorable Monsieur, vous y  
apportez des connaissances acquises par une

longue expérience des affaires publiques ; vous y apportez l'indépendance de votre caractère et la fermeté de vos convictions ; vous y apportez enfin l'autorité d'un nom historique qui rappelle des traditions de dévouement à l'Église et à l'Etat, traditions que vous regardez avec raison comme votre plus bel héritage.

Mais au milieu de toutes les félicitations dont vous êtes l'objet, vous seriez le premier à nous blâmer si nous ne conserions pas le souvenir des personnages distingués qui vous ont précédé dans cette haute position, surtout si nous allions oublier immédiatement tout ce que l'honorable M. Ouimet a fait pour l'Instruction publique en général et pour les écoles normales en particulier.

Mais nous devons nous empresser d'ajouter que c'est précisément ce sentiment de reconnaissance qui nous inspirera pour la personne et pour les actes de Monsieur le Surintendant actuel le même respect, la même confiance, le même dévouement que nous avons pu témoigner à son prédécesseur. Nous avions espéré, Monsieur le Surintendant, que vous visiteriez les différentes salles de cette institution et que vous verriez tout le monde à l'œuvre : mais puisque les circonstances nous empêchent d'avoir cet honneur, permettez-moi de vous présenter rapidement quelques détails :

Soixante-quatre élèves-maitres ont été admis cette année à l'École Normale et cent quarante enfants à l'École Modèle.

Les élèves-maitres consacrent une partie de la journée aux cours qui leur sont destinés, et pendant l'autre partie ils enseignent à l'École Modèle sous la direction de deux professeurs. Tous leurs instants sont donc occupés : les créations sont peu nombreuses et les congés assez courts ; mais, grâce à la discipline, grâce au bon air que nous respirons, les maladies sont presque inconnues ici. Les différents gouvernements qui se sont succédé à Québec ont voulu que l'École Normale Jacques-Cartier fit honneur à notre province et qu'elle marchât de pair avec les autres institutions du même genre.

Pour répondre à ce désir, il a fallu suivre le mouvement de la science pédagogique, laquelle semble se modifier un peu partout, nous occuper des améliorations matérielles au dehors comme au dedans de l'École sans excéder notre budget. La bibliothèque renferme quelques milliers de volumes ; les cabinets de physique et de chimie, les collections de minéralogie et de zoologie témoignent au moins de nos efforts. Tout cela pourra se développer et se compléter plus tard, quand les dépenses occasionnées par les derniers travaux de réparation auront été comblées.

Enfin, Monsieur le Surintendant, nous tâchons de donner aux jeunes gens confiés à nos soins une éducation chrétienne, leur inspirant l'amour des parents et le respect de l'autorité religieuse et civile. Nous savons d'avance que, comme vos prédécesseurs, vous encouragerez nos efforts et, qu'à un besoin, vous les appuierez de votre haute autorité.

Montréal, 5 juillet, 1895.

## Réponse :

MONSIEUR LE PRINCIPAL,

Je regrette beaucoup que le temps et les circonstances m'aient empêché depuis ma récente nomination à la charge de Surintendant de l'Instruction publique, de rendre visite à l'École Normale Jacques-Cartier. J'étais anxieux de la connaître, et il me tardait de venir présenter mes hommages au prêtre dévoué, au savant modeste qui, depuis trente-huit ans, dirige cette institution avec une abnégation et un tact dignes de grands éloges.

La sympathie que l'on me témoigne aujourd'hui dans cette maison est bien propre à me le faire regretter davantage, et je vous remercie du fond du cœur, Monsieur le Principal, pour l'adresse bienveillante que vous venez de me présenter en votre nom, que je vénère, et au nom de MM. les professeurs, dont j'apprécie le dévouement et les efforts pour former des instituteurs capables et dignes.

Vous faites allusion, dans votre adresse, à mes distingués prédécesseurs, et particulièrement à l'honorable M. Ouimet, qui a su protéger de son influence l'École normale Jacques-Cartier. Pourrais-je vous en blâmer, Monsieur, sans porter atteinte aux traditions de cette maison et aux sentiments nobles que vous savez inculquer dans le cœur de vos élèves, en particulier celui de la reconnaissance ? Mon mérite est bien petit, et quand je me rappelle les noms de mes devanciers, je me demande si, à mon tour, je pourrai remplir les hautes fonctions de Surintendant avec la même efficacité et le même prestige qu'eux-mêmes.

Soyez assuré, Monsieur le Principal, que j'ai accepté la charge que l'on m'a confiée, non pour détruire les institutions existantes, mais pour fortifier, étendre et perfectionner ; et, si je ne puis briller au premier rang comme mes prédécesseurs, je me sens le courage de travailler à la cause de l'éducation avec le même zèle et le même patriotisme.

Si je comprends bien la situation présente, outre les égards que nous devons avoir pour les maisons de haute éducation, notre sollicitude doit être pour l'Instruction du peuple, pour l'efficacité de nos écoles primaires, pour la fondation d'écoles d'arts et métiers ; mais nous ne pourrions arriver au terme de nos desirs, à la réalisation de nos espérances, qu'en formant des institutrices et des instituteurs capables de répondre à la vocation élevée d'enseigner la jeunesse.

Cicéron disait que " le plus grand, le plus noble service qu'on pût rendre à sa patrie, c'était de se dévouer à l'éducation de la jeunesse."

Sous l'empire du christianisme, cette conception du rôle de l'instituteur n'a été ni moins haute ni moins sublime. Celui à qui est confiée l'Instruction de l'enfant devient l'associé du père et de la mère de famille, il est appelé à former le cœur, en même temps qu'à développer l'intelligence de son élève. C'est un artiste qui doit s'empêcher de sa mission ; la maison d'école est l'atelier où il travaille au perfectionnement de

son œuvre. Si ce travailleur possède des sentiments chrétiens, s'il a été formé lui-même à bonne école et comprend toute la responsabilité qui lui incombe, que de bien il peut opérer en formant les jeunes générations au respect de l'autorité civile et de l'autorité religieuse, à l'amour de Dieu et de la patrie!

La cité de Montréal a été le témoin, ces jours derniers, du succès d'un grand artiste, enfant du pays. Une statue, élevée à la mémoire d'un intrépide guerrier et d'un grand chrétien, rappelle une époque mémorable à votre grande ville. En coulant ce bronze, M. Hébert y a mis l'empreinte de son génie et des nobles sentiments de son cœur.

Quand l'œuvre, au lieu d'une statue, est une âme, comment l'éducateur de l'enfant ne se sentirait-il pas porté à l'aimer d'une tendresse particulière, puisque cette âme est l'œuvre de Dieu lui-même, et que diriger la jeunesse dans les sentiers de la vie, mouler son caractère, lui inspirer le goût du beau et du grand, lui dévoiler les secrets de la nature, c'est participer à l'action de la Providence sur les nations de la terre?

Veuillez croire, Monsieur le Principal, que j'ai une prédilection spéciale et pour les instituteurs et pour les maîtres qui les forment, et tout mon désir est de coopérer avec eux, de toutes mes forces, à la grande œuvre de l'instruction et de relever le plus possible aux yeux du peuple la noble fonction d'instituteur, afin que la province de Québec n'ait rien à envier aux autres Etats de la Confédération canadienne et puisse accomplir efficacement la mission que Dieu lui a assignée.

BOUCHER DE LABRUERE.

Montréal, 5 juillet 1895.

Seconde adresse :

A L'HONORABLE GÉDÉON OUMET, ANCIEN SUBINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, MEMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF, COMMANDEUR DE L'ORDRE PONTIFICAL DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND.

Honorable Monsieur,

Depuis longtemps, nous entendions dire que vous alliez demander votre retraite et prendre un repos qui vous était bien légitimement dû; cependant nous espérons contre toute espérance: nous aurions voulu retarder l'époque fatale, et il nous semblait que c'était la retarder que de n'y pas croire.

Ce n'est pas que nous redoutions l'arrivée de votre successeur, dont l'éloge était dans toutes les bouches. Mais personne ne peut être surpris que nous voyions avec chagrin se briser les liens qui vous unissaient au corps enseignant. Car ces rapports, pour être officiels, n'en étaient pas moins empreints de bonté et de délicatesse d'une part, et de l'autre, je crois pouvoir l'affirmer, de respectueuse soumission et d'attachement sincère.

Disons le mot, c'étaient les liens de l'amitié qui nous unissaient, et de vieux amis ne peuvent se séparer sans éprouver des émotions qui sont presque des déchirements. Voilà pourquoi nous avons voulu vous dire un dernier adieu, et vous

remercier une fois encore de l'intérêt que vous avez toujours porté à l'École Normale Jacques-Cartier, et des conseils que vous n'avez jamais manqué de donner aux élèves de cette institution.

En cela, vous n'avez fait que suivre vos propres sentiments et l'impulsion de vos convictions religieuses.

Une voix autorisée vous a rendu un témoignage qui nous est peut-être encore plus précieux à nous qu'à vous-même. Un pareil témoignage peut compenser bien des ennuis; mais il ne fait que confirmer ce que nous savions depuis de longues années. Si vous avez eu à subir les épreuves de la contradiction, vous vous êtes toujours montré digne de vous-même, digne du caractère chrétien.

Soyez persuadé que nos vœux vous accompagnent dans votre retraite paisible, mais non inactives, et, dans l'espérance qu'ils seront exaucés, nous répétons du fond du cœur: "Encore plusieurs années," *ad multos annos*.

Ecole Normale Jacques-Cartier,

5 juillet 1895.

Réponse :

MONSIEUR LE PRINCIPAL,

Dans votre lettre d'invitation à cette séance, vous me disiez, "c'est bien le moins que nous puissions vous adresser nos adieux, après avoir vécu en bons termes, il me semble pendant si longtemps, et il m'a semblé qu'il valait mieux nous embrasser publiquement, une dernière fois, du moins en qualité officielle." Vous venez de parler en votre nom et en celui du corps enseignant de la circonscription, des professeurs de Montréal, et vous le faites dans des termes qui m'émeuvent au delà de tout ce que vous pourriez croire. J'en suis honoré et vivement touché.

Dans le cours des vingt années qui viennent de s'écouler, j'ai été en rapport avec le corps enseignant que vous représentez, et dans ce long terme, je n'ai eu qu'à me féliciter de la délicatesse des procédés et de l'inviolable respect des professeurs et maîtres d'école, envers leur surintendant, aussi ce n'est pas, sans une peine réelle que j'ai dû me séparer d'eux. Hélas! dans le monde tout a un terme, et il m'a fallu, quoique la chose fût inattendue dans le moment, du moins pour moi, mais pour aider à l'accomplissement de certains arrangements, demander ma mise à la retraite et mettre un terme à ma carrière officielle. Cette époque que vous voulez bien, par bonté de cœur, appeler fatale, quoique volontaire de ma part, m'a été pénible, je vous l'assure, car elle brisait les liens qui m'attachaient au corps enseignant. Les émotions que vous manifestez me sont bien sensibles—je les partage—elles me gagnent, car elles participent du regret qu'éprouvent de vieux amis qui se séparent. Vous m'avez toujours honoré de votre amitié, mon cher Principal, je suis orgueilleux de le proclamer.

Au début de ma carrière politique, il y a plus de vingt-cinq ans, alors que j'ai été en butte à des attaques aussi peu méritées que violentes,

vous êtes venu à mon secours en m'honorant de vos conseils, et cette démarche de votre part, toute spontanée qu'elle fût, ne m'a pas surpris, car je connaissais la générosité de votre cœur, aussi ai-je suivi vos bons avis qui ont produit, en se réalisant, l'effet que j'anticipais, et les attaques cessèrent. Je vous en remercie de nouveau publiquement dans toute l'effusion de ma reconnaissance.

Dans plusieurs autres circonstances, vous avez bien voulu m'aider de vos bons conseils, et ces témoignages si bienveillants resserraient les liens de notre amitié.

Dernièrement encore, dans une réunion du corps enseignant, vous avez bien voulu déclarer que "notre système d'enseignement était l'œuvre de trois hommes dont les noms seront désormais inséparables dans l'histoire pédagogique de Québec, MM. Meilleur, Chauveau et Ouimet. Le premier, au prix d'un labeur long et pénible a su fonder; le second, grâce à des connaissances variées, à une largeur de vues peu ordinaire, à un patriotisme inépuisable, a organisé et perfectionné; au troisième revient l'honneur d'avoir conservé et agrandi l'œuvre de ses prédécesseurs." Vous m'avez fait la part trop belle et trop large, je l'admets, sans vous en faire de reproches, et cette nouvelle marque d'amitié de votre part, en provoquant ma vive reconnaissance, m'a été particulièrement sensible, d'autant plus qu'étant données vos incontestables connaissances pédagogiques et votre science historique et littéraire, cette déclaration m'enorgueillissait par son importance.

J'ai essayé de remplir mes devoirs dans l'intérêt de la grande cause de l'instruction, en y consacrant tout mon temps et y dévouant toutes mes aptitudes, et je crois avoir contribué quelque peu à remplir ma tâche avec certains succès.

J'ai toujours admiré l'institution de nos écoles normales, et je puis dire, sans crainte de contradiction, que j'ai été vraiment leur ami. Je m'en vante et j'en suis fier. Lorsque je pratiquais au barreau de Montréal, je ne manquais pas d'assister aux séances de fin d'année de l'institution, où je vous voyais à l'œuvre, j'admiraï votre courage et j'étais enchanté de constater le progrès des élèves-maîtres qui vous étaient confiés. Ces souvenirs me sont très précieux, je vous l'assure. Votre école a été particulièrement attaquée, mais elle est sortie victorieuse de ces épreuves. J'ai poussé à la roue dans ce sens, et je me glorifie d'avoir compris toute l'importance de ces indispensables institutions. Vous ferez la même chose, Monsieur le Surintendant, si toutefois il arrive que l'on veuille encore toucher à cette arche si précieuse. Aidez nos écoles normales, soutenez-les dans les moments de danger s'il s'en présente, et rappelez-vous, Monsieur, qu'il est agréable pour un surintendant, de pouvoir se donner, à la fin de sa carrière, le témoignage qu'il a travaillé à leur prospérité, d'avoir combattu le bon combat en aidant à les maintenir, et cela, dans l'intérêt de la diffusion bien entendue d'une pédagogie saine et éclairée.

Le témoignage auquel vous voulez bien faire allusion a été une grande consolation pour moi, car je puis dire que j'ai toujours travaillé à faire donner une éducation chrétienne à notre jeunesse, ce qui n'exclut aucunement l'enseigne-

ment des sciences dans nos écoles. On s'est trompé quand on a voulu essayer de faire croire le contraire.

Il me reste à vous remercier, Monsieur le Principal, de votre bienveillante adresse, qui est un beau couronnement de ma carrière de surintendant. Deux amis comme nous le sommes et l'avons toujours été ne se séparent qu'à l'appel de la Providence, et je fais des vœux bien sincères pour qu'elle vous accorde encore de longs jours à la tête de notre chère école Normale Jacques-Cartier, que vous avez dirigée avec tant de dévouement, de science et de succès.

GEDEON OUIMET,

Montréal, 5 juillet 1895.

Ex-Surintendant.

### Origine du mot "Cancan."

L'Académie, qui écrit aussi *quanquan* croit que ce mot a été appliqué aux discussions orageuses des choses futiles et, plus tard, aux bavardages de la médecine, par allusion aux horribles disputes que causa, au XVI siècle la prononciation du latin *quam quam*, et qui coûtèrent peut-être la vie à Ramus. Voici de quelle façon s'expliquent à ce sujet ceux qui pensent comme la docte compagnie : "Du temps de Ramus, et par conséquent sous le règne de Charles IX, il y eut à l'université de Paris de violents démêlés pour savoir si l'on n'adopterait pas une prononciation unique de ces trois mots latins *quamquam*, *quisquis*, *quodquod*. Certains docteurs voulaient qu'on prononçât *kamkam*, *kiskis*, *kodkod*; d'autres savants préféraient *kuamkuam*, *kuiskuis* *kuodkuod*: d'autres enfin opinèrent pour *kuouàmkouàm*, *kouis*, *kouis*, *koudkoud*. Après de longs et sérieux débats, tant en paroles qu'en écrits, on ne décida rien, et l'usage a prévalu, du moins en France, de prononcer ces trois mots d'une manière différente : *kouàmkouam*, *kuiskuis*, *hodkod*. Cette dispute fut une fameuse billevésée, qui serait aujourd'hui totalement oubliée, si elle n'eût donné naissance au mot populaire *cancan*, qui ne se doute guère de son origine pédantesque (1)."

(1) *Dictionnaire de la Conversation*—V. le mot BILLEVESÉE.

Franchement notre *cancan* n'est pas tout à fait déraisonnable s'il s'étonne de cette singulière origine. Pour nous qui avons vu dans la basse-cour les canards et les oies se rallier et se grouper en faisant entendre à grand bruit leur *can, can, can*, si souvent répété, nous avons été frappé de la ressemblance de ces groupes avec ceux des commères qui s'attroupent pour deviser sur les torts du prochain et les nouvelles du quartier, et il ne nous en a pas fallu davantage pour comprendre le mot *cancan* dans le sens où on l'applique aujourd'hui (2).

Il y a aussi une danse populaire qui s'appelle *cancan*, et c'est encore le canard avec sa marche dandinante et son allure comique qui nous a expliqué cette dénomination.

CHARLES ROZAN.

(2) Cependant la science ne se contente pas à si bon marché, et un de nos savants a déclaré naïfs ceux qui s'accommodaient de ces ressemblances de groupes ou de cris. Selon M. Charles Nisard, il faut chercher la source de notre *cancan* dans le vieux mot *caquehan*, qui se disait aussi *quaquehan*, *taquehan*, et qui se prenait dans le sens de cabale, conspiration, attrouplement.—Il n'est pas probable que M. Nisard se trompe, mais c'est dommage ; les faiseurs de *cancans* nous sont peu sympathiques, et nous avons pris plaisir à les voir descendre des oies.

### Géographie.

#### LES ANTILLES ESPAGNOLES.

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la possession des Antilles fut disputée à l'Espagne. Des aventuriers anglais, français, hollandais se repandirent dans l'archipel, comme corsaires et comme contrebandiers : quelques-uns, désignés sous les noms de *boucaniers*, *flibustiers*, se signalèrent par de hardis coups de main, dont leurs gouvernements respectifs surent quelquefois tirer parti.

En 1655, l'Angleterre enleva la Jamaïque à l'Espagne ; en 1665, la France occupa Haïti, et, ensuite, la plupart des

petites Antilles. Mais les grandes guerres maritimes du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la Révolution et de l'Empire, modifièrent le domaine des puissances partageantes. Aujourd'hui, les Antilles sont partagées entre l'Espagne, l'Angleterre, la France, la Hollande, le Danemark et le Venezuela. Haïti est divisée en deux républiques indépendantes.

De ses immenses possessions en Amérique, l'Espagne n'a gardé que deux des grandes Antilles : *Cuba* et *Porto-Rico*. Et encore, des insurrections ont-elles éclaté fréquemment, qui obligent l'Espagne à maintenir dans ces deux îles 28,000 hommes de troupes, soit près du quart des forces totales dont elle dispose en temps de paix.

*Cuba*, que les Espagnols nomment la "reine des Antilles," est la plus étendue des grandes Antilles, et mesure 119,000 kilomètres carrés.

La population de *Cuba* dépasse 1,500 000 individus. La capitale est la Havane située sur la côte nord, dans la partie occidentale de *Cuba*. C'est un pays de plaines, transformé en magnifiques plantations de cannes à sucre et de tabac. La ville possède 125 *fabricas* de cigares.

La population indigène de *Cuba*, qu'on évaluait à un million d'individus lors de la découverte, était déjà éteinte à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La population actuelle comprend des nègres, descendants des esclaves importés d'Afrique ; des créoles nés de colons de la métropole ; enfin, un certain nombre d'Espagnols de naissance, fonctionnaires et militaires. C'est à ces derniers que sont réservés les hauts emplois, qu'appartient l'influence, bien qu'ils ne forment guère que 1/10 de la population totale ; le Cubain, Espagnol né dans la colonie, est trop souvent tenu à l'écart, de là, bien des sujets de mécontentement ; qui ont eu leur rôle dans les insurrections de l'île.

*Porto-Rico* est une des plus prospères des Antilles. La population dépasse 800,

000 habitants; cette population s'accroît très rapidement. et, néanmoins, les cultures de l'île suffisent à son entretien. Elle exporte du sucre et de la melasse, du tabac, du café, du rhum.

La capitale est *San-Juan*.

---

#### HAÏTI.

Découverte par Colomb en 1492, Haïti, qu'il appela *Hispaniola*, vit détruire sa population indigène, que l'on remplaça par des nègres. Sous le règne de Louis XIV, la France occupa la partie occidentale de l'île, qui ne tarda pas à devenir une des plus belles colonies. Mais, de 1791 à 1808, trois soulèvements des nègres amenèrent l'expulsion des colons, et l'île finit par devenir indépendante. Après bien des déchirements intérieurs, elle forme aujourd'hui deux républiques : à l'ouest, *Haïti*; à l'est *Saint-Domingue*.

Ces deux républiques se sont tristement rendues célèbres par leurs désordres, et les folies de leurs gouvernements. La détresse financière est excessive; la contrebande, la rapacité des fonctionnaires, privent l'Etat de tous ses revenus; les cultures sont en complète décadence; dans le nord de Saint-Domingue, on cultive le tabac; l'or et le fer s'y trouvent aussi, mais ces ressources naturelles ne sont guère exploitées.

Haïti est surtout peuplée de nègres; sa capitale est *Port-au-Prince*, dont le délabrement et la malpropreté sont indescriptibles.

Saint-Domingue est principalement peuplée de mulâtres. La capitale est *Saint-Domingue*; Santiago, ville principale.

(Extrait du *Journal des Instituteurs*, Paris.)

---

#### Hygiène.

---

Lorsque vous vous sentez refroidi, mettez-vous à marcher très vite, en passant un vêtement de plus si vous pouvez, et

cela jusqu'à ce que vous soyez en transpiration. Puis revenez chez vous toujours très vite, mettez vous dans un lit chaud après vous être promptement déshabillés et prenez de l'eau ou de la limonade chaude..

(*Journal d'Hygiène populaire.*)

*Aux dyspeptiques.*—Tous les moyens naturels doivent contribuer au rétablissement : la lumière, l'air, le repos, et avant tout l'activité de la peau.

Mangez peu. Si vous en éprouvez le besoin, mangez souvent, et ne prenez que des choses digestes, qui nourrissent sans irriter.

Il y a des médecins qui prescrivent à ceux qui souffrent de l'estomac de ne prendre que deux repas par jour. Si vous mangez souvent, disent-ils, l'estomac n'est jamais en repos, et cela doit lui être préjudiciable.

Nous avançons avec Kneipp : Celui qui mange souvent et très peu à la fois, procure à l'estomac un repos presque continu, précisément parce que cet organe a peu de peine à digérer. Certes, l'estomac doit fonctionner pour digérer une petite quantité comme pour en élaborer une plus grande; mais les efforts sont minimes pour décomposer une quantité minime. L'estomac malade ne peut pas élaborer suffisamment les grandes quantités : distribuez sa tâche, vous l'aurez rendue plus facile. La règle des médecins dont nous venons de parler est bonne pour l'estomac sain, mais peu convenable pour un appareil malade. Celui qui a une maladie d'estomac ne doit pas prendre de médecine, peu de tisanes, pas de spiritueux, ni de viandes fumées. La viande blanche, la soupe fortifiante et le lait battu seront ses aliments. Il faut prendre le lait avec précaution, et éviter les graisses et le sucre.

(L'abbé NEUENS.)

**Variétés.**

*L'industrie au Canada et aux Etats-Unis.*  
—D'après M. George Johnson, l'augmentation des manufactures, par millions d'habitants, pecentage de 1870 à 1890, 20 ans, serait comme suit :

	Etats-Unis	Canada
Fabriques.....	13 2	37 6
Capital engagé.....	137 4	237 2
Ouvriers.....	40 0	44 6
Gages.....	72 8	82 7
Matière première.....	46 9	54 6
Produits.....	56 6	61 5

En 1894, le Canada a importé des fruits pour une valeur de plus de deux millions trois quarts, ainsi que l'établissent les chiffres suivants :

Oranges.....	\$800,000
Bananes.....	500,000
Raisin.....	400,000
Noix.....	200,000
Ananas.....	89,000
Prunes.....	81,000
Pêches.....	66,000
Divers.....	60,000

*Population du Royaume-Uni.*—Le dernier recensement anglais accuse une augmentation de population en Angleterre et une diminution en Irlande. Au mois d'avril 1895, la population des îles britanniques était de 38,936,270 âmes, contre 38,008,164 en l'année 1891. Voici le dénombrement pour les trois royaumes :

	1891	1895
Angleterre et Galles.....	33,308,414	34,424,288
Ecosse.....	4,025,642	4,142,471
Irlande.....	4,704,750	4,522,982

La population de l'Irlande diminue toujours et sera bientôt surpassée par

celle de l'Ecosse, qui en 1851 ne comptait que 2,888,742 âmes contre 6,552,385 en Irlande.

*Les catholiques en Amérique.*—On aimera peut-être à connaître le nombre des catholiques sur le continent américain.

L'almanach catholique nous apprend que sur une population totale en Amérique de 110 millions, 67 millions sont protestants, juifs, athées, etc.

Voici comment les catholiques sont répartis :

Etats-Unis, 12,000,000.

Canada et possessions anglaises d'Amérique, 2,000,000.

Cuba et Porto-Rico, 2,500,000.

Haïti et St-Domingue, 1,000,000.

Mexique, 11,000,000.

Amérique Centrale, 3,150,000.

Brésil 14,000,000.

République Argentine, 4,200,000.

Colombie, 4,000,000.

Pérou, 3,000,000.

Chili, 2,700,000.

Bolivie, 2,300,000.

Vénézuëla, 2,100,000.

Equateur, 1,150,000.

Uruguay, 150,000.

Paraguay. 500.000.

Comme on le voit, il y a beaucoup plus de catholiques que de protestants dans les deux Amériques.

*Curieuse inscription.*—Au dortoir de l'abbaye de Longuay (France), au bas d'un tableau représentant une personne devant un miroir, on lisait l'inscription suivante :

Qui bien se mire, bien se voit ;  
Qui bien se voit, bien se connaît ;  
Qui bien se connaît, peu se prise ;  
Qui peu se prise, tres sage est.

Serions-nous indiscret en conseillant à tous ceux qui se placent devant un miroir, de se rappeler et de s'appliquer cette maxime de haute sagesse ?

*La plus grande ville du monde* — La statistique générale de Londres pour l'année 1894 est publiée depuis deux ou trois mois. Il serait intéressant de pouvoir étudier à loisir ce volumineux document en le comparant aux études analogues qui portent sur les capitales du continent, notamment sur Paris. Cependant quelques chiffres donneront une idée approximative, comme une vue à vol d'oiseau, de l'immense métropole, qui est aujourd'hui la ville du monde la plus vaste et la plus peuplée.

Les rues de Londres mesurent ensemble une longueur de 5,612 milles anglais, soit 10,638 kilomètres 708 mètres. Ces voies recouvrent 4,130 kilomètres d'égoût, 54,740 kilomètres de fils télégraphiques, 6,245 kilomètres de conduites d'eau et 6,245 kilomètres de conduites de gaz.

Le service des pompiers comporte : 585 hommes, 58 stations fixes, 6 stations mobiles, 4 stations flottantes, 170 milles de fils télégraphiques, 6 circuits d'avertisseurs, 38 pompes à vapeur, 4 pompes à vapeur sur bateau et 110 pompes à bras.

On remarquera que Londres, pour son service de secours contre l'incendie, emploie trois fois moins d'hommes que Paris avec une population et un territoire plus que doubles.

La police compte 13,705 agents de tous grades, dont les appointements représentent un total de 3,125,000 francs. La moyenne de l'âge chez les *policemen* est de trente-cinq ans et demi ; la moyenne du temps de service de neuf ans et demi ; la moyenne de la taille de 5 pieds et 10 pouces — soit un mètre 79 centimètres. Les services sont dirigés par un commissaire général à 52,500 francs, deux commissaires généraux adjoints à 32,000 frs, un conseiller légal à 25,000 frs, un secrétaire général à 17,000 francs, deux surintendants de districts, un surintendant des investigations cri-

minelles, un inspecteur en chef, 24 commissaires de districts, 637 inspecteurs, 1,067 sergents et 11,151 *policemen*. Ceux-ci, mariés ou célibataires, vivent sous le régime du casernement.

Londres contient juste 1,000 bureaux de poste.

Il y a 10,500 omnibus, où les voyageurs ont perdu, en 1894, 25,000 objets, sur lesquels 1,900 bourses ou porte-monnaie. Dans le cours de l'année dernière, les gratifications accordées aux cochers pour actes de probité se sont élevées à 60,000 francs. Ce chiffre comprend les gratifications allouées aux cochers de place.

Londres possède 24 hôpitaux généraux et 110 spéciaux. Le nombre des lits équivalait à un lit par 972 habitants.

Il y a à Londres 459 journaux ou publications périodiques. On en compte, en outre, 1,781 dans les provinces anglaises, 101 dans le pays de Galles, 220 en Ecosse, 116 en Irlande et 23 dans les petites îles qui entourent la grande.

Sur 100 voyageurs du Métropolitain, il y en a 6 pour la première classe, 10 pour la deuxième, et 84 pour la troisième.

La nourriture des animaux réunis au Zoological Garden coûte 2,500 francs par semaine, soit 130,000 francs par an.

#### Antiquité de l'usage du pain bénit.

L'usage d'offrir un pain à bénir, de le distribuer ensuite aux fidèles qui assistent à la messe, et d'en envoyer à ceux qui n'ont pu y assister, remonte à une haute antiquité.

Vers la fin du deuxième siècle, il fut réglé que les chrétiens, qui n'auraient pas pu communier, recevraient un morceau de pain, bénit par le prêtre ; et, de même que la communion était donnée souvent alors sous les deux espèces du pain et du vin, il arriva, dans quelques circonstances solennelles, qu'une distribution de vin bénit fut

jointe à celle du pain bénit. Ce pain et ce vin bénits reçurent le nom d'Eulogies. Le pain bénit fut en outre appelé, par Durand de Mende, supérieur ou vicaire de la communion.

“ Chaque prêtre, au rapport d'Hincmar de Reims en 854, prendra ce qui reste des oblations qui n'aura pas été consacré, ou les pains que les fidèles apportent à l'Eglise, ou le sien propre, et les ayant coupés par morceaux dans un vase très net, les distribuera, après la messe solennelle, les jours de Dimanches et de Fêtes, à ceux qui n'auront pas communie. Ce sera un prêtre qui les distribuera après les avoir bénits, et il prendra garde qu'il n'en tombe aucune miette par terre.”

Les excommuniés étaient autrefois privés de l'usage du pain bénit. On le donnait aux clercs et aux laïques baptisés, mais on le refusait aux catéchumènes. On devait être à jeun pour sa réception comme pour celle de l'Eucharistie. Le concile de Bordeaux, de l'an 1255, ordonna d'y admettre les enfants avant leur première communion. lorsqu'ils étaient baptisés, afin que cet acte leur tint lieu, autant que possible, de la participation aux saints mystères.

Dès les premiers siècles, le pain bénit fut en usage pour obtenir aux chrétiens le recevant avec foi, respect, et action de grâces, les secours salutaires de l'esprit et du corps, et une protection efficace contre les maladies et contre les pièges de leurs ennemis. On lui attribue, comme à l'eau bénite, le pouvoir d'effacer les péchés véniels. Il est un signe d'union entre tous les fidèles, qui, bien qu'éloignés les uns des autres, composent un seul corps par la foi et la charité, de même que le pain réunit dans sa composition plusieurs grains broyés et confondus ensemble.

C'est pour exprimer cette union que les premiers chrétiens, conformément à ce que nous pratiquons encore au-

jourd'hui, s'envoyaient des Eulogies à certaines fêtes de l'année. Saint Grégoire de Nazianze et saint Augustin parlent de cette coutume, et saint Paulin, transmettant un pain à saint Alype, évêque de Tagaste, lui écrit : “ Nous vous prions de recevoir ce pain en signe de communion et, par là, il deviendra une Eulogie.” Nous avons la formulè de l'Eulogie que Charlemagne envoya au roi des Merciens pour marquer sa communion avec lui.

Dans un voyage qu'il faisait avec Albéric, évêque d'Ostie, Geoffroy, évêque de Chartres, et plusieurs autres prélats, saint Bernard prêcha à Sarlat, devant un auditoire immense, on lui apporta plusieurs pains qu'on le pria de bénir. L'ayant fait, il les montra au peuple ; puis, continuant son exhortation : “ c'est par les pains, dit-il, qu'il vous sera facile de reconnaître que la doctrine, par nous annoncée, est véritable autant que celle des hérétiques est fausse ; car les malades qui goûteront de ces pains seront guéris de leur maladies.” L'évêque de Chartres voulut ajouter : “ Oui, ils guériront, s'ils en mangent avec foi.” “ Je ne dis pas ainsi, répliqua saint Bernard, mais j'assure formellement que ceux qui en goûteront seront guéris.” Tous les malades qui en usèrent furent en effet guéris.

Les prières de l'Eglise continuent à demander, conformément à la tradition, que ceux qui goûteront du pain bénit y trouvent la santé du corps et de l'âme. D'après cela, la personne qui offre le pain, doit faire son offrande en esprit de paix, d'union et de charité, avec tous les autres chrétiens, qu'elle est en quelque sorte chargée de représenter ; et c'est pour cette raison que le prêtre en l'accueillant, lui fait baiser la patène ou l'instrument de paix, ou bien un petit crucifix, quelquefois aussi l'extrémité de l'Etole.

PAUL BAUDRY.

## Pensées diverses.

Avec l'appui de Dieu, dont on ne saurait se passer, on trouve de la force et du courage pour soutenir les plus grands malheurs.

(MME DE SÉVIGNÉ.)

\* \* \*

L'honneur est comme l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre impureté sans s'altérer ; c'est une pierre précieuse, dont le moindre défaut diminue beaucoup le prix.

(BOSSUET.)

\* \* \*

La véritable force et la seule élévation de l'esprit et du cœur consistent à maîtriser ses passions, à n'être pas esclave de ses sens et de ses désirs, à ne pas se laisser conduire par les caprices de l'humeur et les inégalités de l'imagination, à se mettre au-dessus des événements et des disgrâces.

(MASSILLON.)

\* \* \*

Vaincre une passion funeste à son devoir, C'est une bagatelle : ou n'a qu'à le vouloir.

(LAFONTAINE.)

\* \* \*

Le front à qui le cœur ne fait point de reproche Souffre aisément son juge et n'en craint pas [l'approche.

(ROTROU.)

\* \* \*

Le plein calme est un bien hors de notre [puissance.

Aucun ici-bas n'en jouit :

Il descendit du ciel avec notre innocence ;

Avec elle il s'évanouit.

(CORNILLE.)

\* \* \*

O bienheureux celui qui prit dès son prin-  
[temps  
La vertu pour objet de ses premières flammes,  
Et qui n'a point hanté les esprits forts du  
[temps,  
Dont la contagion perd les corps et les âmes :

(RACAN.)

\* \* \*

La gloire des méchants est pareille à cette herbe  
Qui, sans porter jamais ni javelle ni gerbe,  
Croît sur le toit pourri d'une vieille maison :  
On la voit sèche et morte aussitôt qu'elle est née.

Et vivre une journée

Est réputé pour elle une longue saison.

(MALHERBE.)

\* \* \*

A l'heure de la tentation, souviens-toi  
de la présence de Dieu.

\* \* \*

La vie est trop courte pour que  
l'homme soit excusable de risquer son  
salut dans la poursuite des hochets de la  
terre.

\* \* \*

Un caprice affaiblit et même brise  
l'amour. L'amitié résiste au temps et à  
tout.

\* \* \*

Quelle puissance en l'homme qui sup-  
porte un chagrin cuisant avec un visage  
serein ?

\* \* \*

L'art de faire des amis est l'un des  
meilleurs dons de Dieu. Il suppose bien  
des qualités ; mais surtout que l'homme  
sache se renoncer à propos et apprécier  
ce qu'il y a de bon et d'affectueux dans  
autrui.

\* \* \*

La foi chrétienne est la grande partie d'ailes, indispensable pour élever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de son horizon borné, pour le conduire à travers la patience, la résignation et l'expérience, jusqu'à la sérénité, pour l'emporter par delà la tempérance, la pureté et la bonté jusqu'au dévouement et au sacrifice. Il n'y a que le christianisme pour nous retenir sur notre pente fatale pour enrayer le glissement insensible par lequel incessamment et de tout son poids originel notre race rétrograde vers ses bas-fonds.—TAINÉ.

\* \* \*

L'ingrat fait tort à tous les nécessiteux.

\* \* \*

On met généralement plus d'ardeur à la poursuite de plaisirs imaginaires qu'à l'accomplissement du devoir.

\* \* \*

La simplicité est l'inséparable compagne de la grâce.

\* \* \*

L'espérance se tient au côté de l'homme ; le désespoir mène le paresseux à l'abîme.

---

**Publications reçues.**

---

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception des ouvrages suivants :

*Le Code catholique*, par M. l'abbé D. GOSSELIN, T. B., directeur de la *Semaine religieuse de Québec*.—Vol. in 18° de 709 pages.—Montréal, Beauchemin et Fils, éditeurs, 1895.

Le *Code Catholique* contient les demandes et les réponses du catéchisme, puis, à la suite de chaque réponse, les explications ou développements que comporte la vérité à démontrer. Cet ouvrage sera d'un grand secours aux instituteurs, qui, le plus souvent, se sont astreints à la lettre du catéchisme, de peur de donner dans quelque erreur doctrinale. Aujourd'hui, cette crainte n'a plus sa raison d'être. Le *Code* à la main, chaque maître pourra rendre son enseignement de la religion plus fécond, plus complet, et, par là, mieux préparer ses élèves à l'acte si important de la première communion. Aussi, devons-nous savoir gré à l'auteur d'avoir aplani une des plus grandes difficultés que l'instituteur puisse rencontrer dans l'accomplissement de ses fonctions. Mais le *Code Catholique* n'est pas seulement utile au maître d'école : la mère de famille—à qui revient naturellement le soin de donner la première éducation,—puisera dans ce livre toutes les explications dont elle pourra avoir besoin pour inculquer à ses enfants les principales vérités de notre religion.

— — —  
*Fleurs champêtres*, par FRANÇOISE—Montréal, Compagnie d'Imprimerie Désaulniers, 1895.

Les *Fleurs champêtres* forment un volume de plus de deux cents pages in-12°. Elles renferment des peintures de mœurs bien jolies, parfois bien touchantes, écrites dans un style qui ne manque pas de coloris.

— — —  
*Annuaire du Séminaire de Chicoutimi pour l'année 1894-95*—Brochure in-8° de près de 60 pages.

— — —  
*La Enseñanza del Canto en las escuelas primarias Réptica del Sr. JOSÉ H. FIGUEIRA*—Montevideo, Imprenta Arística, 1894.

*Oraison funèbre du comte de Frontenac*, par le P. GOYER, publiée et annotée par M. PIERRE-GEORGES ROY, rédacteur du *Bulletin des Recherches historiques* — Brochure in-8 de 40 pages — Lévis, 1895.

### La Revue Nationale.

(NOTE DE LA DIRECTION.)

Le sommaire du numéro d'août de LA REVUE NATIONALE contient les noms de six collaborateurs nouveaux, qui fournissent les écrits suivants:—

MM. ALPHONSE GAGNON, une étude ethnographique:

PAMPHILE LEMAY, une nouvelle en vers;

A. N. MONTPETIT, un récit de voyages;

NAPOLÉON LEGENDRE, une nouvelle;

ACHILLE FORTIER, une très jolie chanson

HECTOR GARNEAU, une étude sur la littérature canadienne.

M. ARTHUR BUIES a une chronique très mordante et M. LOUIS FRÉCHETTE termine le roman de notre pauvre ami MARMETTE, dont la mort a laissé un si grand vide dans notre petite république des lettres.

M. ADOLPHE POISSON continue son intéressant petit roman intitulé *l'Étranger*.

LA REVUE NATIONALE est maintenant installée dans ses ateliers et le numéro d'août est sorti de ses presses.

Sa toilette est très belle et elle s'améliorera chaque mois. Ses illustrations sont nombreuses et très réussies. Cette intéressante publication fait décidément des efforts considérables pour plaire au public d'élite qui lui donne sa clientèle.

Baucoup de nouvelles pour le concours de LA REVUE NATIONALE sont arrivées à la dernière heure, et il a été impossible de faire lire et examiner tous ces écrits. Dans l'intérêt de tous, on a fixé le 1er octobre comme date définitive pour la réception de nouveaux manuscrits.

LA REVUE NATIONALE n'a pu encore terminer les arrangements pour la reliure des collections de ses abonnés, vu les travaux qu'a entraînés sa nouvelle installation, mais toutes ses dispositions seront prises pour le 1er septembre prochain, époque à laquelle elle soumettra ses conditions à ses lecteurs.

### La Revue Canadienne

paraissant le 1er de chaque mois par livraison de 64 pages ornées de nombreuses et excellentes gravures.

31e ANNÉE

AOÛT 1895

Sommaire

Sainte Monique et Saint-Augustin, d'après Ary Scheffer, gravure frontispice.

Étude sur cette œuvre et son auteur, par Alphonse Leclaire.

Philippe-Aubert de Gaspé, étude littéraire illustrée, par N. Degagné, Ptre.

Le Sommeil, étude psychologique et morale, par J. H. Marlun, professeur de philosophie.

A. M. le Marquis de Lévis et à M. le Marquis de Nicolay, poésie, par W. Chapman.

Portraits des deux marquis.

Portrait de M. W. Chapman.

Saint-Thomas d'Aquin, l'homme, le docteur, le saint—*Esquisse*, par l'abbé Em. Poirier, S. T. D.

L'Ange de l'école, d'après Romain Cazès, gravure.

Chronique du mois.

Publications reçues.

Les Commissaires d'écoles de Témiscamingue ont besoin de quelques institutrices pour les écoles de la Municipalité, \$150.00 par année scolaire de 208 jours.

S'adresser à M. J. Maillard,

Secrétaire trésorier,

Baie des Pères, P. Q.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les États-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes**.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX. XII et XIII.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar**.

Chaque numéro se vend séparément **10 cts**.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

BOITE POSTALE No 2030 Montreal (Canada.)